



MANUEL D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Poêle à granulés de bois avec circuit hydraulique

Appareil destiné au chauffage des locaux résidentiels et à l'alimentation d'un circuit de chauffage

Étanche

Lola 22



Version : 1.0

Date d'édition : 29.6.2026

Identification et informations produit

Identification produit

Type d'appareil :

Poêle à granulés de bois avec circuit hydraulique

Appareil destiné au chauffage des locaux résidentiels et à l'alimentation d'un circuit de chauffage

Caractéristique d'installation : Étanche

Utilisation prévue : Appareil conçu exclusivement pour le chauffage intermittent des locaux résidentiels au moyen de granulés de bois avec circuit hydraulique destiné au chauffage de l'eau d'un système de chauffage central.

Fabricant

STOVE INDUSTRY S.A.S

262 avenue de Londres

83870 Signes

France

contact@sunny-habitat.com

www.sunny-habitat.com

Tél. : +33 (0)6 21 50 89 55

Conformité

- EN 16510-1 :2022
- EN 16510-2-6 :2022
- Règlement (UE) n° 305/2011 – Produits de construction (CPR)
- Directive CEM / EMC (2014/30/UE)
- Directive Basse Tension / LVD (2014/35/UE)
- Directive RoHS (2011/65/UE)
- Règlement (UE) 2015/1185 – Exigences d'écoconception applicables aux appareils de chauffage local à combustible solide
- Règlement délégué (UE) 2015/1186 – Étiquetage énergétique des appareils de chauffage local

Normes de référence

- EN ISO 17225-2 – Granulés de bois
- EN 60335-1 – Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues
- EN 60335-2-102 – Sécurité des appareils à combustion comportant des raccordements électriques
- EN 55014-1 – Compatibilité électromagnétique : émissions
- EN 55014-2 – Compatibilité électromagnétique : immunité
- EN 61000-3-2 – Émissions de courant harmonique
- EN 61000-3-3 – Fluctuations de tension et papillotement
- EN 62233 – Champs électromagnétiques

Type d'appareil selon la norme EN 16510-1 : CC50

**Avertissements importants**

Lire attentivement l'intégralité de cette notice avant l'installation et la première mise en service. Cette notice fait partie intégrante de l'appareil. Conserver cette notice pendant toute la durée de vie de l'appareil et la transmettre à tout nouveau propriétaire.

Table des matières

1	Consignes de sécurité – sécurité générale du produit	7
1.1	Avertissement général	7
1.2	Règles générales de sécurité	7
1.3	Enfants et personnes vulnérables	7
1.4	Risque de brûlures – Surfaces chaudes	7
1.5	Risque d’incendie	8
1.6	Combustible autorisé	8
1.7	Trémie et alimentation automatique	9
1.8	Sécurité électrique	9
1.9	Sécurité du circuit d’eau	9
1.10	Fumées et monoxyde de carbone (CO)	10
1.11	Arrêt de l’appareil	10
1.11.1	Arrêt normal	10
1.11.2	Arrêt de sécurité en cas de dysfonctionnement	10
1.12	Conduite à tenir en cas de feu de cheminée	11
1.13	Service, entretien et modifications	11
2	Présentation de l’appareil	12
2.1	Utilisation prévue	12
2.2	Description de l’appareil et principaux composants	12
3	Marquages et symboles	14
3.1	Plaque signalétique et identification du produit	14
3.2	Paramètres énergétiques et émissions	15
3.3	Paramètres électriques	15
3.4	Paramètres de fumisterie et d’installation	16
3.5	Paramètres hydrauliques	16
3.6	Marquage CE	16
3.7	Marquage DEEE / WEEE	16
3.8	Étiquette énergétique	17
3.9	Symboles de sécurité	17
3.10	Combustible autorisé	17
3.11	Autres marquages	17
4	Données techniques	18
5	Réception, déballage et gestion des emballages	19
5.1	Vérification à la réception	19
5.2	Indicateurs logistiques	20
5.3	Sécurité pendant le déballage et la manutention	20
5.4	Déballage	21
5.5	Accessoires et documents fournis	22
5.6	Manutention et points de prise	22
5.7	Retrait de la palette	23
5.8	Mise à niveau de l’appareil	23
5.9	Conservation des éléments d’emballage	23
5.10	Gestion des déchets d’emballage	24
5.11	Avant installation	24
6	Dimensions et distances de sécurité	25
6.1	Dimensions de l’appareil	25

6.2	Distances minimales aux matériaux combustibles	26
6.3	Protection du sol	27
6.4	Zones de rayonnement thermique	27
6.5	Accessibilité pour l'entretien	27

7 Installation 28

7.1	Choix de l'emplacement d'installation	28
7.2	Support et résistance du sol	29
7.3	Local d'installation, ventilation et dépression	29
7.4	Type d'appareil et alimentation en air de combustion	30
7.4.1	Fonctionnement avec air prélevé dans le local	30
7.4.2	Prise d'air comburant extérieure séparée	31
7.5	Conduit de fumée / système d'évacuation des produits de combustion	32
7.5.1	Exigences générales	32
7.5.2	Caractéristiques des fumées pour le dimensionnement	33
7.5.3	Charge admissible sur l'appareil	33
7.5.4	Causes typiques d'un tirage insuffisant ou instable	33
7.5.5	Vérifications avant le raccordement	34
7.6	Raccordement à un conduit commun ou partagé	34
7.7	Tuyau de raccordement entre l'appareil et le conduit	35
7.7.1	Possibilités de raccordement selon le modèle	36
7.8	Configurations d'évacuation possibles	36
7.8.1	Cas des appareils étanches en France : zones possibles d'installation	36
7.8.2	Configuration avec air prélevé dans le local	40
7.8.3	Conduit de fumée avec amenée d'air extérieure séparée	40
7.8.4	Configurations interdites	40
7.9	Prévention des condensats et des conditions de fonctionnement défavorables	41
7.10	Raccordement hydraulique	41
7.11	Interdictions et restrictions importantes	42
7.12	Vérifications avant la première mise en service	42
7.13	Raccordement électrique	43
7.13.1	Alimentation électrique	43
7.13.2	Protection de l'installation	43
7.13.3	Fusible de protection	43
7.14	Vérifications avant mise sous tension	43
7.15	Interventions sur les composants électriques	44

8 Utilisation et entretien 45

8.1	Principe de fonctionnement	45
8.2	Dispositifs de sécurité de l'appareil	45
8.3	Première mise en service	45
8.4	Utilisation normale	46
8.5	Organes de manœuvre accessibles à l'utilisateur	46
8.6	Combustible autorisé / qualité du granulé	46
8.6.1	Caractéristiques recommandées des granulés	47
8.6.2	Contrôle des granulés avant utilisation	47
8.6.3	Poussières et fonds de sacs	48
8.6.4	Stockage des granulés	48
8.6.5	Vérification des granulés avant remplissage	48
8.6.6	Amorçage de la vis d'alimentation	49
8.6.7	Recommandations importantes	49
8.7	Ouverture de la porte du foyer	49

8.8	Remplissage du réservoir	50
8.8.1	Quantité résiduelle de granulés dans le réservoir	50
8.9	Entretien et nettoyage	50
8.10	Nettoyage courant	51
8.10.1	Nettoyage du creuset (brasero)	51
8.10.2	Vidage du cendrier	52
8.10.3	Nettoyage des parois de la chambre de combustion	53
8.10.4	Nettoyage de la plaque pare-feu	53
8.10.5	Nettoyage de la vitre	53
8.11	Nettoyage du circuit de fumées	54
8.11.1	Nettoyage du raccordement de fumées	54
8.12	Entretien du circuit hydraulique	54
8.13	Entretien périodique	55
8.14	Ramonage et entretien professionnel	55
8.14.1	Accès à l'échangeur de chaleur	55
8.14.2	Accès aux conduits internes de fumées	56
8.14.3	Accès à l'extracteur de fumées	57
8.15	Calendrier d'entretien	57
8.16	Arrêt prolongé	58
8.16.1	Remise en service après arrêt prolongé	58

9 Utilisation quotidienne 59

9.1	Télécommande	59
9.2	Guide d'utilisation rapide	60
9.3	Panneau de commande	60
9.3.1	Écran d'accueil	60
9.3.2	Informations affichées	60
9.3.3	Description des touches	61
9.4	Mise sous tension	61
9.5	Démarrage de l'appareil	62
9.5.1	Vérifications avant un allumage à distance	62
9.6	Réglage de la température d'eau et de la température ambiante	63
9.7	Réglage du niveau de puissance	63
9.8	Réglage du ventilateur de convection	63
9.9	Modes de fonctionnement	64
9.9.1	Mode manuel MT	64
9.9.2	Mode automatique AT	64
9.9.3	Mode économie d'énergie ECO	64
9.9.4	Mode thermostat externe TC	65
9.10	Minuterie hebdomadaire	65
9.11	Arrêt de l'appareil	66
9.12	Messages et alarmes liés à l'eau	66
9.13	Échec d'allumage	67
9.14	En cas de coupure de courant	67
9.15	Menu de configuration	68
9.15.1	Navigation dans les menus	68
9.16	Paramètres techniques	68
9.16.1	Carte électronique	69

10 Dépannage – situations courantes 70

10.1	Situations observées et vérifications utilisateur	70
10.2	Codes d'alarme – diagnostic technique	72

10.3 Alarmes liées au circuit hydraulique	75
10.4 Réarmement et remise en service après alarme	75
10.5 Maintenance périodique	75
11 Fin de vie de l'appareil	77
11.1 Élimination de l'appareil en fin de vie	77
12 Garantie	77
12.1 Garantie commerciale	77
12.2 Achat auprès d'un revendeur	77
12.3 Achat direct auprès du fabricant (vente à distance)	78
12.4 Diagnostic préalable et assistance technique	78
12.5 Achat via une plateforme de vente en ligne (marketplace)	78
12.6 Droit de rétractation pour les ventes à distance	78
12.7 Exclusions de garantie	79
12.8 Pièces d'usure	79
12.9 Pièces de rechange et interventions	80
12.10 Réparations sous garantie	80

1 Consignes de sécurité – sécurité générale du produit

1.1 Avertissement général

Cet appareil est un appareil à combustible solide qui atteint des températures élevées pendant son fonctionnement.

Une installation, une utilisation ou un entretien incorrects peuvent provoquer un incendie, une intoxication aux fumées, des dommages matériels ou des blessures graves.

Lire attentivement l'intégralité de cette notice avant toute installation, mise en service ou intervention sur l'appareil.

L'utilisation de l'appareil doit être conforme à la présente notice ainsi qu'à toutes les réglementations locales, nationales et européennes applicables.

L'installation de l'appareil doit être réalisée par une personne qualifiée lorsque la réglementation nationale ou locale l'exige.

1.2 Règles générales de sécurité

- L'installation doit être réalisée conformément aux règles de l'art et aux prescriptions de la présente notice.
- Utiliser uniquement le combustible autorisé indiqué dans cette notice.
- Toute modification non autorisée de l'appareil est strictement interdite.
- Ne pas obstruer les entrées d'air de combustion ni les conduits d'amenée d'air comburant de l'appareil.
- Ne pas obstruer les grilles de ventilation, les sorties d'air chaud ou les ouvertures nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil.
- La porte de la chambre de combustion doit rester fermée pendant le fonctionnement de l'appareil.
- Ne jamais faire fonctionner l'appareil avec la porte ou le cendrier ouverts. Un tel fonctionnement peut entraîner un refoulement de fumées et perturber la combustion.
- La porte ne doit être ouverte que lorsque l'appareil est arrêté et complètement refroidi, notamment pour les opérations de nettoyage ou d'entretien.
- Lorsque l'appareil est équipé de joints de porte, ceux-ci doivent être maintenus en bon état. Ne pas utiliser l'appareil si un joint de porte est endommagé, usé ou manquant. En cas de détérioration des joints, faire remplacer ceux-ci par un technicien qualifié avant toute remise en service de l'appareil.

1.3 Enfants et personnes vulnérables

L'appareil n'est pas destiné à être utilisé par des enfants ou par des personnes dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, sans surveillance appropriée.

Les enfants doivent être maintenus à distance de l'appareil pendant son fonctionnement.

Ne pas laisser les enfants jouer à proximité de l'appareil.

Les surfaces de l'appareil peuvent rester chaudes longtemps après l'arrêt. Une surveillance particulière est nécessaire en présence d'enfants, de personnes âgées ou de personnes vulnérables.

1.4 Risque de brûlures – Surfaces chaudes

Pendant le fonctionnement, l'appareil atteint des températures élevées.

Les surfaces extérieures, la vitre de la porte, le conduit de fumée, les grilles de sortie d'air chaud et certaines parties internes peuvent provoquer de graves brûlures.

- Ne pas toucher les surfaces chaudes.
- Utiliser des gants de protection adaptés lors de toute manipulation autorisée.
- Après l'arrêt, certaines parties restent chaudes pendant une période prolongée.
- Attendre le refroidissement complet de l'appareil avant toute opération de nettoyage, d'entretien ou de vidage des cendres.

Les cendres peuvent rester chaudes longtemps après l'arrêt; les manipuler uniquement après refroidissement complet.

Attendre le refroidissement complet avant toute opération de nettoyage du creuset ou du cendrier.

1.5 Risque d'incendie

Respecter strictement les distances de sécurité indiquées dans cette notice.

- Ne pas placer de matériaux inflammables à proximité de l'appareil.
- Ne pas sécher de vêtements, chaussures ou autres objets sur ou à proximité de l'appareil.
- Maintenir la zone autour de l'appareil dégagée.
- Ne pas stocker de granulés, papiers, cartons, tissus, produits inflammables ou objets sensibles à la chaleur dans la zone exposée au rayonnement thermique de l'appareil.
- Ne pas utiliser l'appareil comme support, étagère ou surface de dépôt.

Les cendres et résidus de combustion peuvent contenir des braises incandescentes pendant plusieurs heures après l'arrêt de l'appareil.

Ne jamais déposer des cendres chaudes dans un récipient combustible ou à proximité de matériaux inflammables.

Utiliser un récipient métallique adapté pour l'évacuation des cendres.

Ne pas jeter les cendres avec des déchets inflammables.

Il est recommandé de disposer d'un extincteur domestique adapté aux feux de matériaux solides et aux équipements électriques à proximité de la zone d'installation de l'appareil, dans un emplacement facilement accessible mais en dehors de la zone exposée au rayonnement thermique de l'appareil.

1.6 Combustible autorisé

Utiliser exclusivement des granulés de bois conformes aux spécifications indiquées dans la présente notice.

Il est strictement interdit :

- d'utiliser des liquides inflammables pour l'allumage ou pour tenter de raviver un feu dans l'appareil;
- d'utiliser de l'essence, de l'alcool, du pétrole, du kérosène ou tout liquide similaire;
- de brûler des déchets, plastiques, cartons, bois traité, bois peint, bois verni ou matériaux composites;
- d'introduire un combustible autre que celui prévu;
- d'utiliser l'appareil comme incinérateur;
- d'utiliser des granulés humides, dégradés, poussiéreux de manière excessive ou non conformes aux spécifications de la présente notice.

L'utilisation d'un combustible inadapté peut entraîner une mauvaise combustion, une augmentation des émissions, un encrassement anormal, des déclenchements de sécurité, une détérioration de l'appareil et la perte de la garantie.

1.7 Trémie et alimentation automatique

Ne jamais introduire la main dans la trémie à granulés lorsque l'appareil est en fonctionnement.

La vis d'alimentation automatique peut se mettre en mouvement à tout moment.

Toujours arrêter l'appareil et le débrancher avant toute intervention dans la zone du réservoir, de la trémie ou du système d'alimentation.

Ne pas introduire d'objets étrangers dans la trémie.

Ne pas retirer les protections ou dispositifs de sécurité liés au système d'alimentation.

1.8 Sécurité électrique

L'appareil fonctionne sur alimentation électrique.

- L'installation électrique doit être conforme aux normes en vigueur.
- L'appareil doit être raccordé à une prise de courant avec mise à la terre.
- Le poêle doit être branché directement à une prise adaptée et accessible.
- Ne pas utiliser de rallonge, de multiprise ou d'adaptateur.
- Avant toute opération d'entretien, arrêter l'appareil conformément à la procédure prévue, attendre son refroidissement complet puis le débrancher du réseau électrique.
- Ne pas manipuler l'appareil, la prise ou le câble d'alimentation avec les mains mouillées.
- Ne pas projeter d'eau sur l'appareil.
- En cas de câble d'alimentation endommagé, celui-ci doit être remplacé exclusivement par un professionnel qualifié.

En cas de coupure de courant, l'appareil s'arrête automatiquement. Les granulés cessent alors de tomber dans le creuset et l'extracteur des fumées s'arrête également.

L'extraction des fumées est alors uniquement assurée par le tirage naturel du conduit de fumée. Il est donc indispensable que le conduit soit correctement dimensionné et conforme aux réglementations en vigueur.

En cas de coupure prolongée, aérer la pièce si une odeur de fumée apparaît.

Lors du rétablissement de l'alimentation, l'appareil ne redémarre pas automatiquement pour des raisons de sécurité.

Suivre la procédure de redémarrage décrite dans cette notice afin de vérifier que le creuset ne contient pas d'accumulation de granulés non brûlés avant toute remise en marche.

1.9 Sécurité du circuit d'eau

Les appareils équipés d'un circuit d'eau doivent être raccordés à un système de chauffage central adapté.

L'installation hydraulique doit être conçue, réalisée et protégée conformément aux prescriptions de la présente notice, aux règles de l'art et aux réglementations applicables.

Le système doit comprendre les dispositifs de sécurité nécessaires, notamment les dispositifs de limitation de pression, de purge, de circulation, de protection contre la surchauffe et, le cas échéant, les organes de sécurité imposés par la réglementation nationale.

Ne jamais faire fonctionner l'appareil si le circuit d'eau n'est pas correctement rempli, purgé et mis en service.

Ne jamais isoler l'appareil du circuit de chauffage lorsque celui-ci est en fonctionnement.

Les organes de sécurité hydraulique ne doivent jamais être neutralisés, obturés, démontés ou isolés par une vanne fermée.

Ne pas utiliser l'appareil si le circuit hydraulique est gelé ou susceptible d'être obstrué par le gel (par exemple après une longue absence).

Une installation hydraulique incorrecte peut provoquer une surchauffe, une surpression, des dommages matériels importants ou un danger pour les utilisateurs.

Toute intervention sur le circuit d'eau doit être réalisée par un professionnel qualifié.

1.10 Fumées et monoxyde de carbone (CO)

Un conduit de fumée défectueux, un conduit d'air comburant obstrué, un manque de ventilation ou une installation incorrecte peuvent entraîner un refoulement des fumées.

Les fumées peuvent contenir du monoxyde de carbone, gaz toxique, invisible et inodore.

Il est recommandé d'installer un détecteur de monoxyde de carbone (CO) dans le local d'installation conformément aux réglementations locales.

En cas de symptômes tels que maux de tête, nausées, vertiges, fatigue inhabituelle ou malaise :

- arrêter immédiatement l'appareil si cela peut être fait en toute sécurité;
- aérer le local;
- quitter la pièce si nécessaire;
- contacter un professionnel qualifié ou les services d'urgence.

Les fumées résultant d'un conduit de fumée ou d'un conduit de raccordement obstrué sont dangereuses.

Maintenir le conduit de fumée et le conduit de raccordement propres et dégagés.

Faire procéder au nettoyage et au contrôle du conduit conformément aux instructions de cette notice et à la réglementation applicable.

1.11 Arrêt de l'appareil

1.11.1 Arrêt normal

Utiliser exclusivement la procédure d'arrêt prévue par le panneau de commande.

Ne jamais interrompre brutalement l'alimentation électrique pour arrêter l'appareil en fonctionnement.

L'appareil doit terminer son cycle automatique d'extinction et de refroidissement.

1.11.2 Arrêt de sécurité en cas de dysfonctionnement

En cas de fonctionnement anormal de l'appareil, notamment fumées inhabituelles, odeur anormale, bruit inhabituel, message d'erreur, température anormalement élevée ou comportement non prévu, procéder immédiatement à l'arrêt de l'appareil.

Si cela peut être effectué en toute sécurité, arrêter l'appareil via le panneau de commande en appuyant sur la touche ON/OFF pendant environ 3 secondes ou selon la procédure indiquée dans la présente notice.

Maintenir la porte du foyer fermée et laisser l'appareil terminer son cycle automatique d'extinction et de refroidissement.

Si l'appareil ne peut pas être arrêté via le panneau de commande ou si une situation dangereuse persiste, couper l'alimentation électrique en débranchant l'appareil, si cela peut être fait sans danger.

Ne pas tenter de remettre l'appareil en fonctionnement avant qu'il n'ait été contrôlé par un service technique qualifié.

En cas de feu ou d'incendie dans l'appareil, ne jamais utiliser d'eau pour tenter de l'éteindre. Éloigner toute personne et contacter immédiatement les services d'urgence incendie.

1.12 Conduite à tenir en cas de feu de cheminée

Un feu de cheminée peut se manifester par un bruit inhabituel dans le conduit, des vibrations, une odeur de fumée intense, une température anormalement élevée du conduit ou des flammes visibles à la sortie du conduit.

En cas de feu de cheminée ou de suspicion de feu dans le conduit :

- arrêter immédiatement l'appareil si cela peut être fait en toute sécurité;
- maintenir la porte du foyer fermée;
- couper l'alimentation électrique de l'appareil si cela peut être fait sans danger;
- éloigner toute personne de la zone de l'appareil;
- évacuer les occupants si la situation l'exige;
- contacter immédiatement les services d'urgence incendie.

Ne jamais tenter d'éteindre un feu de cheminée avec de l'eau.

Après un feu de cheminée, l'appareil et le conduit de fumée doivent être contrôlés par un professionnel qualifié avant toute remise en service.

1.13 Service, entretien et modifications

Toute modification non autorisée de l'appareil, de ses composants, de sa régulation, de son système d'alimentation, de son système d'évacuation des fumées ou de ses dispositifs de sécurité est interdite.

Les opérations de service technique, de réparation, de remplacement de composants internes ou de contrôle des dispositifs de sécurité doivent être réalisées par une personne qualifiée ou conformément aux instructions du service technique.

Les opérations de nettoyage courant, d'entretien utilisateur, de vérification simple ou de remplacement simple prévues dans la présente notice ou autorisées par le service technique peuvent être effectuées par l'utilisateur dans les conditions de sécurité indiquées.

L'utilisation de pièces non originales ou non approuvées peut compromettre la sécurité, le bon fonctionnement de l'appareil et la conformité du produit.

Ne pas utiliser l'appareil si un composant de sécurité est endommagé, neutralisé, modifié ou manquant.

2 Présentation de l'appareil

Le présent appareil est un **poêle à granulés de bois hydro à alimentation automatique** destiné au **chauffage intermittent des locaux d'habitation** et au **chauffage de l'eau d'un système de chauffage central**.

Il fonctionne par combustion contrôlée de granulés de bois avec alimentation automatique du combustible, régulation électronique de la combustion et transfert d'une partie de la chaleur produite vers un circuit hydraulique de chauffage.

L'appareil est conçu pour être installé **à l'intérieur de locaux résidentiels**, conformément aux exigences d'installation décrites dans la présente notice.

2.1 Utilisation prévue

Il fonctionne selon un **mode de chauffage intermittent**, avec des périodes de fonctionnement et des périodes d'arrêt en fonction des besoins de chauffage.

L'appareil est destiné exclusivement :

- au **chauffage des locaux d'habitation** ;
- au **chauffage de l'eau d'un système de chauffage central**, dans les conditions prévues par la présente notice ;
- à l'utilisation de **granulés de bois conformes aux spécifications indiquées dans la présente notice**.

Toute utilisation autre que celle prévue est considérée comme **non conforme**.

Sauf indication contraire explicite du fabricant, l'appareil n'est pas destiné à la production directe d'eau chaude sanitaire.

L'appareil est principalement destiné à être installé dans des **pièces de vie de locaux résidentiels**, telles que les séjours ou les espaces de vie principaux du logement.

L'installation dans d'autres pièces, notamment les chambres à coucher ou les pièces de repos, doit être réalisée conformément aux exigences d'installation indiquées dans la présente notice et aux réglementations nationales et locales applicables en matière de sécurité et d'installation des appareils à combustible solide.

L'installation de l'appareil dans une salle de bains, une douche, une pièce d'eau ou tout local dans lequel l'appareil pourrait être exposé à l'eau, à des projections d'eau ou à une humidité excessive est interdite.

2.2 Description de l'appareil et principaux composants

Un poêle à granulés hydro est un appareil de chauffage conçu pour brûler des granulés de bois et transférer une partie de la chaleur produite vers l'eau d'un circuit de chauffage central.

Les granulés sont stockés dans un réservoir, puis acheminés automatiquement vers le creuset par un système d'alimentation.

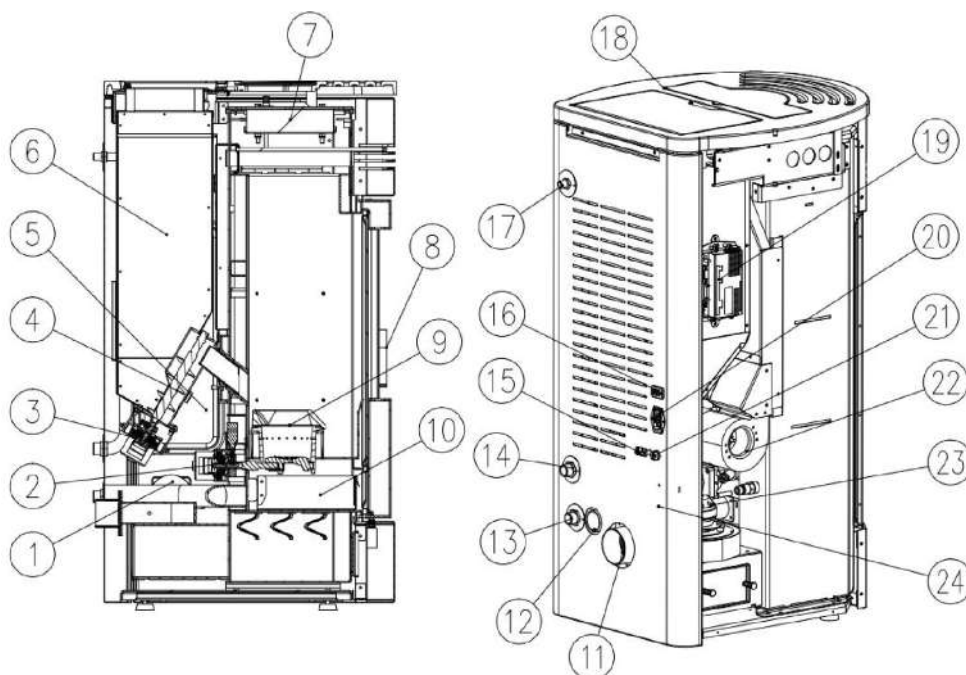
La combustion est contrôlée par l'électronique de l'appareil, avec apport d'air comburant, évacuation des fumées par un conduit adapté et échange thermique avec le circuit hydraulique.

Les principaux éléments d'un poêle à granulés sont notamment :

- le réservoir à granulés ;
- le système d'alimentation en granulés ;
- le creuset de combustion ;

- la chambre de combustion;
- l'échangeur de chaleur;
- l'échangeur hydraulique ou corps de chauffe à eau;
- les raccords hydrauliques de départ et de retour chauffage;
- les dispositifs de contrôle et de sécurité liés au circuit hydraulique, selon la configuration du modèle;
- le ventilateur d'air ambiant, selon le modèle;
- l'extracteur de fumées;
- la carte électronique et le panneau de commande.

La figure ci-dessous présente une **vue éclatée de l'appareil** avec l'identification de ses principaux composants.



1. Circulateur / pompe de circulation d'eau	13. Raccord d'entrée d'eau / retour chauffage
2. Moteur de nettoyage du creuset rotatif	14. Raccord de vidange
3. Moteur d'alimentation en granulés	15. Bornier de raccordement rapide
4. Axe de rotation du creuset	16. Port pour le module Wi-Fi
5. Vase d'expansion	17. Tuyau de décharge de la soupape de sécurité
6. Trémie à granulés	18. Capot supérieur
7. Couvercle supérieur	19. Carte électronique de commande
8. Poignée de porte	20. Bloc interrupteur / alimentation secteur / fusible
9. Creuset de combustion	21. Thermostat de sécurité / sécurité de surchauffe
10. Tiroir à cendres	22. Ventilateur de convection
11. Sortie des fumées	23. Extracteur de fumées
12. Entrée d'air comburant	24. Capteur de dépression / pressostat

3 Marquages et symboles

3.1 Plaque signalétique et identification du produit

L'appareil Lola 22 est équipé d'une plaque signalétique permanente.

La plaque signalétique est apposée sur l'appareil, au dos.

Elle doit rester lisible pendant toute la durée de vie de l'appareil.

Elle ne doit pas être retirée, détériorée, masquée ni rendue illisible.

La plaque signalétique contient les informations essentielles nécessaires à l'identification de l'appareil et de ses caractéristiques techniques, notamment :

- nom du fabricant
- désignation du modèle
- numéro de série
- année de fabrication
- type d'appareil selon la norme EN 16510
- référence de la norme EN 16510-1 :2022 et de la partie applicable
- marquage CE
- symbole DEEE/WEEE
- puissance thermique utile à charge nominale
- puissance thermique utile à charge partielle
- rendement utile
- alimentation électrique
- classe de température du conduit de fumée
- distances de sécurité aux matériaux combustibles
- données de conformité réglementaire

Pour les appareils hydro, la plaque signalétique mentionne également les principales caractéristiques hydrauliques, notamment la puissance transmise à l'eau et la pression maximale de service.

Les données figurant sur la plaque signalétique sont nécessaires notamment pour :

- l'installation de l'appareil
- le contrôle de conformité
- l'entretien
- la commande de pièces détachées
- la communication avec le fabricant ou le service après-vente

Les données détaillées sont également reprises dans le chapitre **Données techniques** de la présente notice.

Conformément aux exigences de marquage de la clause 10 de la norme EN 16510-1, et aux informations prévues au tableau 22, les instructions comprennent les données techniques requises ainsi qu'un tableau explicatif des symboles et informations utilisés sur le marquage de l'appareil.

3.2 Paramètres énergétiques et émissions

Symbole	Signification
P _{nom}	Puissance thermique utile à charge nominale
P _{part}	Puissance thermique utile à charge partielle
PSH _{nom}	Puissance thermique utile pour le chauffage des locaux à charge nominale
PSH _{part}	Puissance thermique utile pour le chauffage des locaux à charge partielle
PB _{nom}	Puissance thermique introduite par le combustible à charge nominale
PB _{part}	Puissance thermique introduite par le combustible à charge partielle
η _{nom}	Rendement utile à charge nominale
η _{part}	Rendement utile à charge partielle
η _s	Efficacité énergétique saisonnière
EEL	Indice d'efficacité énergétique
Classe énergétique	Classe d'efficacité énergétique de l'appareil
CO _{nom} (13 % O ₂)	Émissions de monoxyde de carbone à charge nominale
CO _{part} (13 % O ₂)	Émissions de monoxyde de carbone à charge partielle
NO _{xnom} (13 % O ₂)	Émissions d'oxydes d'azote à charge nominale
NO _{xpart} (13 % O ₂)	Émissions d'oxydes d'azote à charge partielle
OGC _{nom} (13 % O ₂)	Émissions de composés organiques gazeux à charge nominale
OGC _{part} (13 % O ₂)	Émissions de composés organiques gazeux à charge partielle
PM _{nom} (13 % O ₂)	Émissions de particules à charge nominale
PM _{part} (13 % O ₂)	Émissions de particules à charge partielle

3.3 Paramètres électriques

Les poêles à granulés comportent des composants électriques nécessaires à l'allumage, à l'alimentation automatique en combustible, à la régulation et à l'extraction des fumées.

Symbole	Signification
V	Tension nominale d'alimentation
Hz	Fréquence nominale d'alimentation
e _{lmax}	Puissance électrique auxiliaire consommée à charge nominale
e _{lmin}	Puissance électrique auxiliaire consommée à charge minimale / charge partielle
e _{lSB}	Puissance électrique auxiliaire consommée en mode veille

3.4 Paramètres de fumisterie et d'installation

Symbole	Signification
p_{nom}	Tirage minimal requis à charge nominale
p_{part}	Tirage minimal requis à charge partielle
$\dot{m}_{f,gnom}$	Débit massique des fumées à charge nominale
$\dot{m}_{f,gpart}$	Débit massique des fumées à charge partielle
T_{fgnom}	Température des fumées mesurée à charge nominale
T_{fgpart}	Température des fumées mesurée à charge partielle
T_{snom}	Température des fumées déclarée pour le raccordement au conduit à charge nominale
T_{spart}	Température des fumées déclarée pour le raccordement au conduit à charge partielle
T200 G	Classe minimale recommandée ou requise pour le conduit de fumée
Mchim	Masse maximale du conduit ou du système de raccordement pouvant être supportée par l'appareil
dB, dR, dS, dC, dP, dF, dL	Distances de sécurité aux matériaux combustibles

3.5 Paramètres hydrauliques

Symbole	Signification
PW_{nom}	Puissance thermique transmise à l'eau à charge nominale
PW_{part}	Puissance thermique transmise à l'eau à charge partielle
p_{MS}	Pression maximale de service du circuit d'eau
T_{water}	Température maximale de l'eau du circuit de chauffage
V_{water}	Volume d'eau contenu dans l'appareil

3.6 Marquage CE

Marquage CE

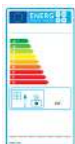
 Le marquage CE atteste que l'appareil est déclaré conforme aux exigences applicables des règlements et directives européens concernés. Il est apposé sur la plaque signalétique de l'appareil.

3.7 Marquage DEEE / WEEE

DEEE / WEEE – Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

 Ce symbole indique que l'appareil ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers non triés. En fin de vie, l'appareil doit être déposé dans une filière de collecte et de traitement adaptée, conformément à la réglementation en vigueur.

3.8 Étiquette énergétique



Étiquette énergétique

Conformément au règlement délégué (UE) 2015/1186, l'appareil est accompagné d'une étiquette énergétique indiquant sa classe d'efficacité énergétique. Cette étiquette doit être conservée avec la documentation du produit.

3.9 Symboles de sécurité

Les symboles suivants sont utilisés sur l'appareil, sur la plaque signalétique, sur l'emballage ou dans cette documentation afin de signaler des informations importantes relatives à la sécurité, à l'utilisation ou à l'entretien.



Lire et respecter les instructions d'utilisation

Indique qu'il est nécessaire de lire attentivement la notice d'installation et d'utilisation avant toute installation, mise en service ou intervention sur l'appareil.



Surface chaude

Indique un risque de brûlure. Certaines surfaces de l'appareil peuvent devenir très chaudes pendant le fonctionnement et rester chaudes après l'arrêt.



Utiliser des gants de protection

Indique que des gants de protection appropriés doivent être utilisés lors des opérations autorisées de manipulation, de nettoyage ou d'entretien.



Danger électrique

Indique la présence de composants électriques. L'appareil doit être arrêté, refroidi et débranché avant toute opération d'entretien nécessitant une intervention sur des composants électriques ou internes.

3.10 Combustible autorisé



Granulés de bois

Combustible autorisé : granulés de bois conformes aux spécifications indiquées dans la présente notice.

Aucun autre combustible ne doit être utilisé.

3.11 Autres marquages

D'autres marquages ou symboles peuvent être présents sur l'appareil, ses composants ou son emballage conformément aux réglementations applicables.

Ils ne doivent pas être retirés, masqués, modifiés ni rendus illisibles.

Le graphisme exact des symboles peut varier d'une édition à l'autre, notamment selon le marché de destination, la version du produit ou le support documentaire utilisé. Leur signification reste toutefois identique.

4 Données techniques

Les caractéristiques de performance ci-dessous sont établies conformément aux normes applicables indiquées au chapitre **Conformité**.

Ces valeurs sont issues d'essais réalisés dans des conditions normalisées. Les performances réelles peuvent varier en fonction de la qualité du combustible, des conditions d'installation et des conditions d'utilisation de l'appareil.

Paramètre	Symbole	Charge nominale	Charge partielle
PERFORMANCES			
Puissance thermique utile totale (kW)	P_{nom} / P_{part}	22,2	9
Puissance thermique utile pour le chauffage des locaux (kW)	PSH_{nom} / PSH_{part}	3.3	1.7
Rendement utile (%)	η_{nom} / η_{part}	90	94
CO à 13 % O_2 (mg/Nm ³)	CO_{nom} / CO_{part}	56	125
NOx à 13 % O_2 (mg/Nm ³)	$NO_{x,nom} / NO_{x,part}$	114	104
OGC à 13 % O_2 (mg/Nm ³)	OGC_{nom} / OGC_{part}	1	1
PM à 13 % O_2 (mg/Nm ³)	PM_{nom} / PM_{part}	18	20
Tirage minimum requis (Pa)	p_{nom} / p_{part}	12	10
Température des fumées (°C)	$T_{fg,nom} / T_{fg,part}$	172,5	96,1
Débit massique des fumées (g/s)	$\Phi_{f,g,nom} / \Phi_{f,g,part}$	15,6	7,2
HYDRAULIQUE			
Puissance thermique transmise à l'eau (kW)	PW_{nom} / PW_{part}	18,9	7,3
Pression maximale de service du circuit d'eau (bar)	p_{MS}	2	
Température maximale de l'eau du circuit de chauffage (°C)	T_{water}	80	
Volume d'eau contenu dans l'appareil (L)	V_{water}	55	
Hauteur de refoulement du circulateur (m)	H_{pump}	7	
Pression minimale de service du circuit d'eau (bar)	p_{min}	0,5	
Différence maximale de température de l'eau (°C)	$\Delta T_{water,max}$	20	
Raccords départ / retour chauffage	–	G 1 mâle	
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE			
Efficacité énergétique saisonnière η_s (%)	η_s	87	
Indice d'efficacité énergétique (EEI)	EEI	128	
Classe énergétique	–	A+	
COMBUSTIBLE ET RÉSERVOIR			
Type de combustible	–	Granulés de bois	
Diamètre des granulés	d_{pellet}	Ø 6 mm	
Longueur des granulés	l_{pellet}	3–40 mm	
Capacité du réservoir (kg)	m_{res}	34	
Consommation de granulés (kg/h)	–	5,15	1,99
Autonomie indicative (h)	–	6,6	17,1
FUMISTERIE			
Classe minimale du conduit	T_{class}	T200 G	
Température déclarée pour le raccordement au conduit Ts (°C)	$T_{s,nom} / T_{s,part}$	207	115
Diamètre de sortie fumées	d_{out}	80 mm	
Position de sortie fumées	–	Arrière	
Diamètre du raccord d'air extérieur	d_{air}	48 mm	
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE			
Tension d'alimentation	E	230 V	
Fréquence	f	50 Hz	
Puissance électrique absorbée (kW)	$el_{\text{max}} / el_{\text{min}}$	0,172	0,146

Paramètre	Symbole	Charge nominale	Charge partielle
Consommation en veille (kW)	el_{SB}	0,003	
CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES			
Poids (kg)	m	159	
Largeur W (mm)	W	595	
Profondeur L (mm)	L	654	
Hauteur H (mm)	H	1115	

Informations de marquage selon EN 16510-1, chapitre 10.

Les valeurs indiquées correspondent aux résultats obtenus dans des conditions d'essai normalisées. Elles ne constituent pas une garantie de performance identique dans toutes les conditions réelles d'installation et d'utilisation.

L'autonomie indicative est calculée à partir de la capacité déclarée du réservoir et de la consommation mesurée dans des conditions normalisées. En utilisation réelle, le remplissage doit être effectué avant que le niveau de granulés n'atteigne la zone basse de reprise de la vis d'alimentation.

5 Réception, déballage et gestion des emballages

5.1 Vérification à la réception

L'appareil doit être contrôlé immédiatement à la livraison et avant signature du document de transport.

Vérifier :

- l'état général de l'emballage ;
- la présence éventuelle d'indicateurs logistiques, tels qu'un indicateur de basculement ou de choc ;
- l'absence de dommages visibles sur l'emballage ;
- l'absence de déformation, perforation, écrasement ou trace de choc ;
- l'absence de basculement apparent du colis ;
- l'état apparent de la palette ;
- l'absence de dommage visible sur l'appareil lorsque celui-ci est visible.

Les indicateurs logistiques peuvent signaler un événement survenu pendant le transport.

L'activation d'un indicateur logistique ne constitue pas en soi une preuve de dommage.

Elle indique uniquement qu'un événement susceptible d'avoir affecté le colis s'est produit et qu'un contrôle attentif de l'appareil est recommandé.

En cas d'emballage détérioré, d'indicateur activé ou de doute sur l'intégrité de l'appareil :

- mentionner précisément la situation sur le document de transport ;
- prendre des photographies de l'emballage, de la palette et des indicateurs ;
- conserver les éléments d'emballage endommagés si nécessaire ;
- procéder à une vérification attentive de l'appareil après déballage ;
- contacter le revendeur ou le service après-vente si une anomalie est constatée.

En l'absence de réserves formulées au moment de la livraison, la marchandise est présumée reçue en bon état au regard du transport.

En cas de dommage non apparent découvert après déballage, une notification écrite doit être adressée dans les plus brefs délais conformément aux dispositions applicables en matière de transport.

L'absence de notification dans les délais légaux peut entraîner la limitation ou l'exclusion de la prise en charge au titre du transport.

Les droits légaux du consommateur demeurent applicables.

5.2 Indicateurs logistiques

Certains appareils peuvent être équipés d'indicateurs logistiques destinés à signaler un événement survenu pendant le transport.

Ces indicateurs peuvent inclure :

- un indicateur de basculement;
- un indicateur de choc;
- un indicateur de retournement ou de mauvaise manipulation, selon l'emballage utilisé.

Si un indicateur est activé, par exemple une pastille rouge ou un signal visuel équivalent :

- ne pas refuser la livraison uniquement sur la base de l'indicateur;
- mentionner l'activation sur le document de transport;
- photographier l'indicateur avant déballage;
- procéder à un contrôle attentif de l'appareil après déballage.

Exemples de réserves pouvant être inscrites sur le document de transport :

- « Indicateur de transport activé – contrôle de l'appareil nécessaire. »
- « Réserve : pastille rouge activée. »
- « Carton enfoncé en haut sur un coin. »
- « Palette endommagée. »
- « Emballage déformé / perforé / écrasé. »

Si un dommage est constaté lors de l'inspection de l'appareil, contacter immédiatement le revendeur ou le service après-vente.

5.3 Sécurité pendant le déballage et la manutention

Le déballage et la manutention d'un appareil lourd présentent des risques de coupure, pincement, écrasement et basculement.

Porter des gants de protection et des chaussures adaptées.

Travailler à au moins deux personnes, ou utiliser un équipement de manutention adapté lorsque le poids, la configuration de l'appareil ou les conditions d'accès l'exigent.

Manipuler les outils de coupe avec précaution.

Ne pas introduire profondément une lame, un cutter ou un outil tranchant dans l'emballage afin d'éviter toute blessure et toute détérioration de l'appareil.

Après retrait des fixations, veiller à ne pas laisser au sol d'éléments coupants ou saillants susceptibles de provoquer une blessure.

Ne jamais placer les mains, les pieds ou toute autre partie du corps sous l'appareil ou entre l'appareil et la palette pendant les opérations de manutention.

5.4 Déballage

Il est recommandé de déballer l'appareil à proximité immédiate de son emplacement définitif afin de limiter les manipulations inutiles.

À réception, après les premières vérifications visuelles et après avoir formulé les éventuelles réserves sur le bordereau de livraison du transporteur, procéder au déballage avec précaution.

2 DÉBALLAGE

Suivre attentivement les étapes pour déballer l'appareil en toute sécurité et vérifier le contenu.

i IMPORTANT

Manipuler l'appareil avec précaution. Ne pas utiliser d'outils tranchants qui pourraient l'endommager.



Placer le carton sur un sol plat et stable.



Ouvrir l'emballage en coupant les feuillets et en retirant les agrafes si présentes.



Soulever le carton verticalement vers le haut et le retirer.



Retirer les protections et les cales. Vérifier que l'appareil n'a pas été endommagé pendant le transport.

VÉRIFIER LA PRÉSENCE DES ÉLÉMENTS FOURNIS



Manuel d'utilisation



Télécommande



Câble d'alimentation

✓ CONTRÔLER

- ✓ Appareil intact
- ✓ Vitre intacte
- ✓ Accessoires présents
- ✓ Manuel présent
- ✓ Étiquettes et numéro de série présents

⚠ ATTENTION

En cas de doute ou d'anomalie, contacter immédiatement votre revendeur.



DÉPLACEMENT DE L'APPAREIL

Déplacer l'appareil à deux personnes ou à l'aide d'un moyen de manutention adapté (diable, transpalette).



À ÉVITER

Ne jamais soulever ou déplacer l'appareil seul.



BON À SAVOIR

Conserver l'emballage d'origine pendant toute la durée de la garantie pour un éventuel transport ou retour.



FIGURE 1 – Déballage de l'appareil (illustration de principe)

L'emballage, les protections et la présentation de l'appareil peuvent varier selon le modèle, le lot de fabrication et le mode de transport. Les illustrations ont pour objet de montrer les principes de déballage et de manutention.

L'appareil est livré en position verticale, dans un emballage carton fixé sur une palette bois.

Selon la configuration, le carton et l'appareil sont maintenus par différents éléments de fixation ou de calage, par exemple sangles, vis, équerres, agrafes, cavaliers, clous, cales ou renforts.

Couper les sangles de maintien sans incliner l'appareil.

Retirer ou ouvrir avec précaution les éléments de fixation du carton et de la palette.

Ne pas forcer sur le carton si celui-ci semble encore fixé à la palette.

Soulever le carton verticalement vers le haut, sans tirer sur l'appareil et sans le faire basculer.

Retirer ensuite les cales, films et protections de transport avec précaution.

Ne pas utiliser d'outil tranchant à proximité de l'appareil, de la vitre, des joints, des surfaces peintes ou des câbles.

Maintenir l'appareil en position verticale pendant toute l'opération.

Ne pas coucher l'appareil.

Après déballage, vérifier immédiatement l'intégrité de l'appareil, et notamment :

- la vitre du foyer;
- la porte et sa poignée;
- les panneaux d'habillage;
- le panneau de commande;
- la trémie à granulés, si applicable;
- la sortie de fumées;
- le câble d'alimentation;
- les accessoires livrés avec l'appareil.

Toute anomalie visible, telle qu'une vitre fissurée, une pièce déformée, un panneau endommagé, un câble détérioré ou un élément manquant, doit être signalée avant l'installation de l'appareil.

5.5 Accessoires et documents fournis

Après déballage, vérifier la présence des accessoires et documents fournis avec l'appareil.

Selon le modèle, certains accessoires ou documents peuvent être placés dans l'emballage, dans la trémie à granulés ou à l'intérieur du foyer afin d'être protégés pendant le transport. Ils comprennent :

- la notice d'installation et d'utilisation;
- la télécommande;
- le câble d'alimentation;
- les documents de conformité ou d'information produit.

La liste exacte des éléments fournis peut varier selon le modèle, la version, le marché ou la configuration commerciale.

En cas d'élément manquant ou endommagé, contacter le revendeur avant l'installation ou la mise en service de l'appareil.

5.6 Manutention et points de prise

L'appareil est lourd. Son poids est indiqué dans les caractéristiques techniques du présent manuel.

Le déballage et la mise en place doivent être effectués par au moins deux personnes.

Lorsque le poids, la configuration ou les conditions d'accès l'exigent, utiliser un équipement de manutention adapté.

Saisir l'appareil exclusivement par la structure métallique inférieure ou par les côtés du châssis, lorsque ceux-ci permettent une prise sûre.

Ne jamais utiliser les éléments fonctionnels, décoratifs ou démontables comme points de levage, notamment la porte, la poignée, la vitre, les panneaux décoratifs, le panneau de commande, la trémie, le couvercle de trémie, la sortie de fumées, le tiroir à cendres, les grilles ou le câble d'alimentation.

Ces éléments ne sont pas conçus pour supporter le poids de l'appareil.

Maintenir l'appareil en position verticale pendant toute la manipulation.

Ne pas faire glisser l'appareil directement sur un sol fragile sans protection adaptée.

Éviter les chocs, les vibrations excessives et les mouvements brusques pendant la manutention.

5.7 Retrait de la palette

Après ouverture ou retrait du carton, l'appareil reste fixé sur une palette bois.

Avant toute tentative de déplacement, vérifier soigneusement la présence de fixations reliant l'appareil, le socle, l'emballage ou les cales de transport à la palette et les retirer le cas échéant.

Ne jamais forcer le déplacement de l'appareil tant qu'une fixation semble encore le maintenir à la palette.

Le retrait de la palette doit être effectué par au moins deux personnes.

Selon la configuration :

- soulever légèrement l'appareil à deux personnes afin de dégager la palette ;
- ou faire glisser prudemment l'appareil hors de la palette si la conception et le poids de l'appareil le permettent ;
- ou utiliser un équipement de manutention adapté lorsque le poids ou la configuration de l'appareil l'exige.

Ne jamais laisser l'appareil basculer librement.

Ne pas prendre appui sur la porte, la poignée, la vitre, les panneaux décoratifs, le tiroir à cendres, la trémie, le panneau de commande ou la sortie de fumées pour déplacer l'appareil.

Poser l'appareil sur une surface stable, plane et adaptée à son poids.

5.8 Mise à niveau de l'appareil

Une fois l'appareil positionné approximativement à son emplacement, vérifier la planéité du sol.

L'appareil doit être installé sur une surface stable, plane, résistante et adaptée à son poids.

Si l'appareil est équipé de pieds de nivellement réglables, ceux-ci doivent être ajustés avant le raccordement au conduit de fumée.

Le réglage doit être effectué avant le raccordement définitif au conduit de fumée et, le cas échéant, avant tout raccordement à un circuit hydraulique.

Si les pieds ne sont pas directement accessibles, procéder avec précaution :

- incliner très légèrement l'appareil à deux personnes afin de soulager le poids sur les pieds à régler ;
- ajuster progressivement la hauteur des pieds concernés ;
- reposer l'appareil et contrôler la stabilité ;
- répéter l'opération si nécessaire.

Ne jamais tenter de basculer l'appareil seul.

Ne jamais placer les mains ou les pieds sous l'appareil pendant cette opération.

Ne pas effectuer cette opération après raccordement au conduit de fumée.

L'appareil doit être parfaitement stable et vertical avant toute mise en service.

Un appareil mal positionné ou instable peut provoquer des vibrations, du bruit, un mauvais fonctionnement, un risque de détérioration ou un danger pour l'utilisateur.

5.9 Conservation des éléments d'emballage

Il est recommandé de conserver l'emballage d'origine, notamment la palette, le carton, les protections, les renforts et les cales de transport, pendant une période adaptée après l'installation.

L'emballage d'origine est spécialement conçu pour protéger l'appareil lors du transport.

Il peut être nécessaire en cas de :

- déménagement;
- intervention technique nécessitant un transport;
- retour autorisé conformément aux conditions de vente applicables;
- remplacement ou expertise de l'appareil.

Tout transport effectué sans l'emballage d'origine ou avec un conditionnement inadapté peut entraîner des dommages non couverts.

Si l'emballage n'est plus nécessaire, il doit être éliminé conformément aux règles de tri applicables.

5.10 Gestion des déchets d'emballage

Les éléments d'emballage sont constitués principalement de bois, carton, plastique, mousse, films de protection, sangles et matériaux de calage.

Ils doivent être triés et éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

La palette bois est à usage unique. Elle peut être valorisée dans la filière bois ou déposée en déchetterie appropriée.

Les cartons doivent être déposés dans la filière de collecte prévue pour les emballages papier-carton.

Les films plastiques, mousses, sangles et autres matériaux de protection doivent être éliminés selon les consignes de tri applicables localement.

Les agrafes, clous, vis, cavaliers, équerres ou autres éléments métalliques retirés de l'emballage doivent être collectés afin d'éviter tout risque de blessure et éliminés dans une filière appropriée lorsque cela est possible.

Ne pas brûler les éléments d'emballage dans l'appareil.

Ne pas laisser les emballages, films plastiques, sangles ou petits éléments à la portée des enfants.

5.11 Avant installation

Avant de procéder à l'installation, vérifier que :

- l'appareil est complet;
- l'appareil ne présente pas de dommage visible;
- la vitre est intacte;
- la porte s'ouvre et se ferme correctement;
- les joints visibles ne sont pas endommagés;
- le câble d'alimentation n'est pas détérioré;
- les accessoires nécessaires sont présents;
- l'emplacement prévu est adapté;
- le sol est stable, plan et suffisamment résistant;
- le conduit de fumée et les arrivées d'air nécessaires peuvent être raccordés conformément à la présente notice.

Ne pas installer ni mettre en service un appareil présentant un dommage visible ou un doute sur son intégrité.

En cas de doute, contacter le revendeur ou un professionnel qualifié avant toute installation.

6 Dimensions et distances de sécurité

6.1 Dimensions de l'appareil

Le schéma dimensionnel présente le modèle prototype de référence utilisé lors de la procédure de certification.

Toutes les variantes du modèle conservent les mêmes dimensions générales et la même emprise au sol.

Selon les variantes, certains éléments esthétiques peuvent différer sans modifier le type d'appareil, le principe de fermeture ni les caractéristiques techniques déclarées.

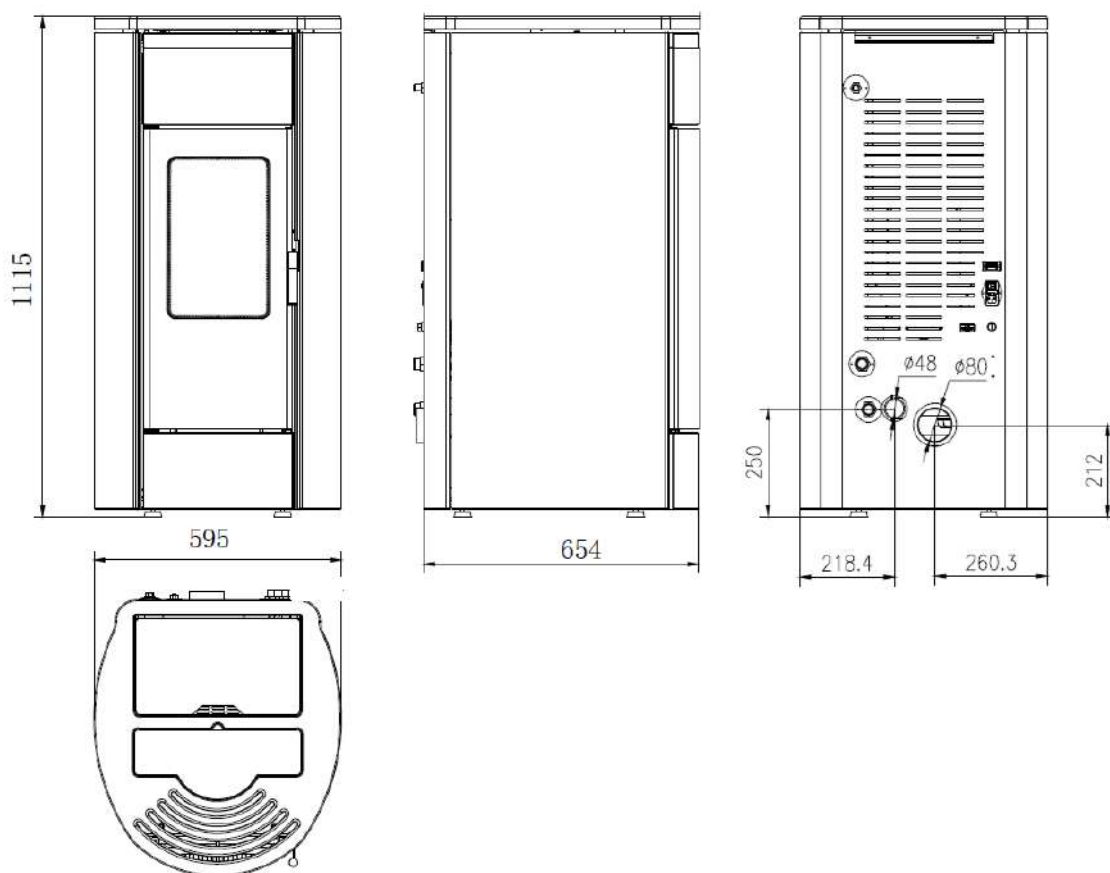


FIGURE 2 – Schéma dimensionnel

Les dimensions hors tout indiquées dans la fiche technique correspondent aux dimensions extérieures maximales de l'appareil.

Selon le modèle et la configuration de l'appareil, plusieurs cotes peuvent être indiquées sur le schéma dimensionnel.

Le schéma dimensionnel peut présenter différentes cotes mesurées à des points spécifiques de l'appareil, par exemple largeur à l'avant et à l'arrière pour les appareils légèrement trapézoïdaux, emprise au sol, dimensions en vue de dessus ou dimensions hors tout incluant ou non la poignée.

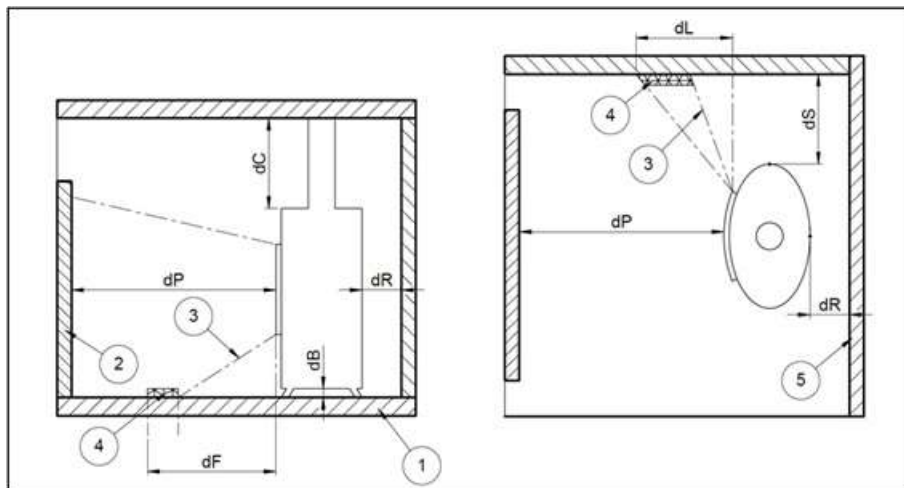
La représentation graphique du schéma peut différer légèrement de l'appareil réel.

Avant la mise en place définitive, vérifier que l'emplacement prévu permet à la fois le respect des distances de sécurité, le raccordement au conduit de fumée et l'accès nécessaire aux opérations d'entretien.

6.2 Distances minimales aux matériaux combustibles

Les distances minimales de sécurité doivent être respectées lors de l'installation de l'appareil par rapport aux matériaux combustibles ou sensibles à la chaleur, tels que les revêtements muraux, meubles, éléments en bois, textiles, rideaux ou produits similaires.

Les valeurs indiquées correspondent aux distances minimales devant être assurées autour de l'appareil pendant l'installation et l'utilisation.



Repère	Distance minimale (mm)
dR – Distance arrière	300
dS – Distance latérale	300
dC – Distance au plafond	750
dP – Matériaux combustibles, objets ou meubles situés devant l'appareil ou dans sa zone de rayonnement	1000
dF – Zone de rayonnement au sol devant l'appareil	0
dL – Zone de rayonnement latérale	0
dB – Distance sous l'appareil	0

Le respect des distances de sécurité indiquées est obligatoire pour une installation et une utilisation sûres de l'appareil.

Si l'appareil est installé à proximité de matériaux combustibles ou sensibles à la chaleur, les distances minimales indiquées dans le tableau doivent être respectées pendant toute la durée d'utilisation de l'appareil.

Les distances dR, dS, dC et dP correspondent aux distances minimales entre l'appareil et les matériaux combustibles situés directement à proximité de celui-ci, par exemple murs, revêtements, meubles ou rideaux.

La distance dP concerne notamment les matériaux combustibles, objets ou meubles situés devant l'appareil, ainsi que les éléments placés dans l'axe de rayonnement thermique de la vitre.

Les distances dF et dL concernent des zones qui ne sont pas nécessairement immédiatement adjacentes à l'appareil, mais qui peuvent être exposées au rayonnement thermique à travers l'espace.

Par exemple, un mur latéral peut respecter la distance dS, tandis que la zone latérale de rayonnement dL peut néanmoins rester inadaptée à la présence de rideaux, meubles, objets décoratifs ou surfaces

sensibles à la chaleur.

Si la valeur déclarée $dB = 0$ mm, l'appareil peut être posé sur un support combustible sans protection thermique supplémentaire sous l'appareil, à condition que toutes les autres exigences de la présente notice ainsi que les réglementations nationales et locales applicables soient respectées.

Indépendamment des valeurs dB , dF ou dL , une protection de sol appropriée en matériau non combustible doit être prévue devant la porte du foyer, afin de protéger le sol contre la chute éventuelle de braises, cendres ou particules incandescentes.

6.3 Protection du sol

La distance dB correspond à l'exigence de sécurité sous l'appareil. Elle concerne la protection thermique du support situé directement sous l'appareil.

Si la valeur déclarée $dB = 0$ mm, l'appareil peut être posé sur un support combustible sans protection thermique supplémentaire sous l'appareil, à condition que toutes les autres exigences de la présente notice ainsi que les réglementations nationales et locales applicables soient respectées.

Cette indication ne concerne cependant pas la protection du sol située devant la porte du foyer.

En effet, lorsque le sol situé devant l'appareil est combustible ou sensible à la chaleur, par exemple parquet, stratifié, moquette, PVC ou revêtement similaire, une plaque de protection en matériau non combustible doit être installée devant la porte du foyer.

Cette protection est destinée à protéger le sol contre la chute éventuelle de cendres, braises, particules incandescentes ou résidus chauds lors de l'ouverture de la porte, du nettoyage ou des opérations d'entretien.

Les dimensions et caractéristiques de cette protection doivent respecter les prescriptions nationales et locales applicables.

6.4 Zones de rayonnement thermique

La vitre de la porte peut atteindre des températures très élevées pendant le fonctionnement et émettre un rayonnement thermique important, y compris après l'arrêt de l'appareil.

Aucun matériau combustible ou sensible à la chaleur ne doit être placé dans les zones de rayonnement thermique indiquées.

Les zones de rayonnement thermique concernent notamment :

- la zone située devant la porte du foyer;
- les zones latérales exposées au rayonnement;
- les objets, meubles, textiles ou revêtements susceptibles d'être chauffés par rayonnement direct.

Les distances dF et dL doivent donc être respectées même lorsque les distances directes aux parois ou aux meubles semblent suffisantes.

6.5 Accessibilité pour l'entretien

L'installation doit permettre un accès suffisant à l'appareil pour les opérations régulières de nettoyage, d'entretien et de maintenance.

Un espace suffisant doit être laissé autour de l'appareil afin de permettre notamment :

- l'ouverture complète de la porte;
- le nettoyage du foyer, du brasier et du tiroir à cendres;

- l'entretien des composants internes;
- l'accès aux raccordements et aux éléments nécessitant une intervention de service.

L'appareil ne doit jamais être installé dans un espace rendant impossibles les opérations normales de nettoyage, d'entretien ou de maintenance.

7 Installation

L'appareil est livré entièrement assemblé et ne nécessite aucun montage sur site.

L'installation consiste à positionner l'appareil, à le raccorder au système d'évacuation des produits de combustion et à assurer son alimentation en air de combustion selon la configuration autorisée dans la présente notice pour le modèle concerné.

Elle doit être réalisée par un professionnel qualifié, conformément aux réglementations nationales et locales applicables, aux prescriptions du fabricant de l'appareil et aux instructions du fabricant du système de fumisterie.

Les règles et normes suivantes doivent notamment être prises en compte selon la configuration d'installation :

- EN 1443 – Conduits de fumée – Exigences générales
- EN 13384-1 – Méthodes de calcul thermo-aéraulique – Un seul appareil
- EN 1856-1 – Conduits de fumée métalliques – Systèmes de conduits
- EN 1856-2 – Conduits de fumée métalliques – Tubages et conduits de raccordement
- EN 15287-1 – Conduits de fumée – Conception, installation et mise en service – Appareils à combustible solide

Avant l'installation, vérifier que :

- le local est compatible avec un appareil à combustible solide;
- le volume du local, la ventilation et les conditions de pression sont adaptés;
- l'alimentation en air de combustion correspond à la configuration autorisée dans la présente notice;
- le conduit de fumée et les conduits de raccordement sont propres, adaptés, étanches et correctement dimensionnés;
- les distances de sécurité et l'accès pour l'entretien peuvent être respectés;
- le sol est stable, plan et suffisamment résistant;
- aucun autre appareil, système d'extraction ou élément du bâtiment ne compromet le fonctionnement sûr de l'installation.

Toute modification non autorisée de l'appareil, de ses dispositifs de sécurité ou de ses raccords d'air et de fumées est interdite.

7.1 Choix de l'emplacement d'installation

L'installation doit être réalisée dans un local adapté à l'installation d'appareils de chauffage à combustible solide, conformément aux réglementations nationales et locales en vigueur.

L'appareil ne doit pas être installé dans des locaux présentant une humidité excessive ou dans lesquels l'installation d'appareils électriques est interdite par la réglementation. Il ne doit pas être installé dans un local présentant un risque d'explosion, des atmosphères corrosives ou poussiéreuses, des produits inflammables, ou une dépression non compensée.

L'emplacement doit permettre :

- le raccordement correct au système d'évacuation des fumées;
- le respect des distances minimales aux matériaux combustibles indiquées au chapitre Dimensions et distances de sécurité;
- l'accès pour l'entretien, le nettoyage, les inspections et les opérations de service.

Éviter les emplacements présentant :

- de forts courants d'air;
- des portes fréquemment ouvertes à proximité immédiate;
- une dépression non compensée;
- des hottes aspirantes ou systèmes de ventilation susceptibles de perturber le fonctionnement;
- des atmosphères corrosives;
- des atmosphères fortement poussiéreuses;
- la présence de produits inflammables ou explosifs;
- des obstacles pouvant gêner les conduits d'air ou de fumées;
- une exposition directe à des terminaux d'extraction, grilles de ventilation ou sources de pollution extérieure.

Pour les appareils équipés d'un circuit hydraulique, l'emplacement doit être choisi en tenant compte à la fois du chauffage direct du local où l'appareil est installé et du raccordement au circuit de chauffage. L'appareil reste un appareil de chauffage des locaux résidentiels; il n'est pas destiné à être installé dans un local fermé, humide, non ventilé, exposé au gel ou difficilement accessible, sauf étude spécifique de l'installation par un professionnel qualifié.

7.2 Support et résistance du sol

L'appareil doit être installé sur une surface stable, plane et capable de supporter durablement son poids.

Poids de l'appareil : 159 kg.

La capacité portante du sol doit être suffisante pour supporter durablement le poids de l'appareil ainsi que les charges associées à son utilisation.

Pour les appareils équipés d'un circuit hydraulique, la capacité portante du sol doit aussi tenir compte de l'eau contenue dans l'appareil (environ 55 kg) et des granulés présents dans le réservoir (jusqu'à 34 kg).

Si le sol présente une résistance insuffisante, une instabilité, une pente importante ou une sensibilité particulière à la chaleur, l'installation doit être évaluée par un professionnel qualifié avant la mise en place de l'appareil.

7.3 Local d'installation, ventilation et dépression

L'appareil doit être installé dans un local adapté aux appareils à combustible solide et conforme aux règles nationales et locales applicables.

Le local doit notamment permettre :

- le respect des distances de sécurité;
- l'accès pour l'entretien, le nettoyage et les contrôles;
- une alimentation en air de combustion compatible avec la configuration retenue;
- une évacuation des fumées correctement dimensionnée;
- un fonctionnement sans dépression excessive.

Pour cet appareil de type **CC50**, le volume minimal du local d'installation est fixé à **80 m³**.

Cette valeur ne dispense pas l'installateur de vérifier l'adéquation du local, la ventilation du bâtiment, les distances de sécurité et les restrictions nationales ou locales applicables.

Le fonctionnement simultané d'une hotte aspirante, d'une ventilation mécanique, d'un sèche-linge à évacuation ou de tout autre appareil d'extraction peut créer une dépression et perturber la combustion ou l'évacuation des fumées.

L'appareil ne doit pas être installé dans un local où un système de ventilation ou d'extraction est susceptible de créer une dépression supérieure à **15 Pa** par rapport à l'extérieur.

Une dépression excessive peut provoquer un refoulement de fumées, une combustion instable, des défauts d'allumage, des alarmes de fonctionnement ou un arrêt de sécurité.

Ne jamais obstruer les ouvertures de ventilation, les grilles d'air ou les conduits d'amenée d'air.

7.4 Type d'appareil et alimentation en air de combustion

L'appareil appartient à la catégorie **CC50** selon la classification de la norme EN 16510.

Cette classification concerne l'étanchéité du circuit de combustion de l'appareil et son comportement sous les conditions d'essai prévues par la norme. Elle décrit une propriété de l'appareil; elle ne suffit pas, à elle seule, à qualifier toute installation comme « étanche ».

Le suffixe **50** indique une classification établie avec un essai à 50 Pa. L'installation doit toutefois rester compatible avec les conditions réelles du bâtiment, les limites de pression, les prescriptions de raccordement et les règles nationales applicables.

L'appareil nécessite en permanence un apport d'air de combustion suffisant. Le fabricant indique ci-dessous les configurations possibles du point de vue de la conception de l'appareil. L'installateur doit ensuite vérifier que la configuration retenue est autorisée et adaptée au regard du bâtiment, de la ventilation, du conduit de fumée, de l'amenée d'air éventuelle, du système de fumisterie utilisé et des réglementations nationales et locales applicables.

Pour ce modèle, le fabricant autorise, du point de vue de la conception de l'appareil, deux configurations d'alimentation en air de combustion :

- fonctionnement avec air prélevé dans le local d'installation;
- raccordement à une prise d'air comburant extérieure séparée.

Le choix entre ces configurations dépend des règles nationales et locales applicables, de la ventilation du bâtiment, de l'étanchéité du local, du dimensionnement du conduit de fumée et des prescriptions du système de fumisterie utilisé.

7.4.1 Fonctionnement avec air prélevé dans le local

Lorsque le fabricant autorise le fonctionnement avec air prélevé dans le local, cette autorisation concerne uniquement la compatibilité de conception de l'appareil. Elle ne vaut pas autorisation générale d'installation.

Cette configuration ne peut être retenue que si :

- les réglementations nationales et locales applicables l'autorisent;
- le local dispose d'un apport d'air permanent et suffisant;
- les systèmes de ventilation ou d'extraction du bâtiment ne créent pas de dépression incompatible avec le fonctionnement sûr de l'appareil;
- le conduit de fumée est correctement dimensionné;
- les prescriptions du système de fumisterie utilisé sont respectées.

Dans un bâtiment très étanche, une maison passive, un logement fortement isolé à l'air ou un local équipé d'une ventilation mécanique pouvant modifier les pressions intérieures, le prélèvement de l'air de combustion dans la pièce peut être incompatible avec un fonctionnement sûr. Dans ces situations, l'air de combustion doit être amené depuis l'extérieur au moyen d'un raccordement adapté, sauf justification technique contraire établie par un professionnel qualifié.

Lorsque l'air de combustion est prélevé dans le local, les grilles d'entrée d'air, amenées d'air ou dispositifs de ventilation nécessaires ne doivent jamais être obturés, réduits ou fermés pendant le fonctionnement de l'appareil.

En France, le fonctionnement avec air prélevé dans le local doit être traité comme une installation avec air du local. Il ne doit pas être présenté comme une installation étanche lorsque les règles de mise en œuvre ou les documents techniques du système air-fumées exigent une amenée d'air comburant directement raccordée à l'extérieur.

En particulier, les configurations réservées aux appareils étanches avec système air-fumées dédié, notamment les installations en zone 2 ou en zone 3 lorsqu'elles sont admises, supposent une amenée d'air de combustion raccordée à l'extérieur par un système compatible. Si l'air est prélevé dans le local, la configuration doit être vérifiée selon les règles applicables aux installations avec air du local et ne doit pas être assimilée à une installation étanche en zone 2 ou zone 3.

L'amenée d'air comburant doit être réalisée conformément :

- aux configurations autorisées par le fabricant dans la présente notice ;
- aux prescriptions du fabricant de l'appareil ;
- aux instructions du fabricant du système de fumisterie utilisé ;
- aux réglementations nationales et locales applicables.

7.4.2 Prise d'air comburant extérieure séparée

La prise d'air extérieure séparée doit être raccordée au moyen d'un conduit adapté, protégé contre l'obstruction et dimensionné de manière à éviter des pertes de charge excessives.

Diamètre du raccord d'air extérieur séparé : **48 mm**.

Pour un raccord d'air extérieur de diamètre 48 mm, la section géométrique du raccord est d'environ **18 cm²**. La grille de protection doit présenter au minimum une surface libre utile équivalente, après déduction des barreaux, lamelles, moustiquaires ou éléments de protection. Une section libre supérieure doit être prévue si le conduit est long, comporte des coudes ou présente des pertes de charge importantes.

Le conduit d'amenée d'air doit être aussi court et direct que possible. Il doit être réalisé dans un matériau adapté à cet usage, présenter une section compatible avec le raccord de l'appareil et rester accessible pour inspection lorsque cela est nécessaire.

Sauf justification par le fabricant de l'appareil, le fabricant du système de fumisterie ou un dimensionnement spécifique, il est recommandé de limiter la longueur du conduit d'air extérieur à **3 m**. Les coudes, grilles, moustiquaires, réductions et conduits annelés augmentent les pertes de charge et doivent être pris en compte.

L'ouverture, la grille ou le conduit d'air de combustion doit :

- rester libre pendant le fonctionnement ;
- être protégé contre l'obstruction par feuilles, neige, poussières, corps étrangers ou insectes ;
- être positionné de manière à éviter l'aspiration de fumées, gaz d'échappement, poussières ou polluants ;
- éviter l'entrée d'eau ou de neige lorsqu'il communique avec l'extérieur ;

- ne jamais être réduit, obturé ou modifié sans validation technique.

Vérifier régulièrement que la grille d'air, le terminal ou le conduit d'amenée d'air n'est pas obstrué.

L'air de combustion ne doit jamais être prélevé dans un garage, un local contenant des produits inflammables, un vide sanitaire non ventilé, un local pollué ou un local présentant une dépression non compensée.

Toute prise d'air parasite, tout défaut d'étanchéité ou toute amenée d'air obstruée ou mal dimensionnée peut provoquer des défauts d'allumage, une combustion instable, un encrassement accéléré, des alarmes de fonctionnement ou un refoulement des fumées.

7.5 Conduit de fumée / système d'évacuation des produits de combustion

7.5.1 Exigences générales

L'appareil doit être raccordé à un système d'évacuation des produits de combustion conforme aux réglementations nationales et locales en vigueur.

Le système d'évacuation doit être compatible avec les caractéristiques de fonctionnement de l'appareil et avec les exigences de la présente notice.

Le système de conduit doit être conçu, installé et dimensionné conformément aux normes applicables, notamment **EN 1443**, **EN 15287-1** et **EN 13384-1**.

Les éléments métalliques du conduit et du tuyau de raccordement doivent être conformes aux normes **EN 1856-1** et **EN 1856-2**.

Le fonctionnement du conduit de fumée, du conduit de raccordement et, le cas échéant, de l'amenée d'air comburant associée doit être vérifié selon les règles de calcul et de dimensionnement applicables en fonction de la configuration d'installation.

Le système retenu doit être compatible avec :

- la température des fumées;
- le débit massique des fumées;
- le tirage requis;
- le régime de fonctionnement de l'appareil;
- la présence éventuelle d'une amenée d'air extérieure;
- la classification de l'appareil selon la norme EN 16510.

Les systèmes air-fumées utilisés doivent être compatibles avec l'appareil et conçus pour les appareils à combustible solide. Les composants du système doivent appartenir à un système certifié et être utilisés conformément aux instructions du fabricant du système de fumisterie.

La classe minimale du conduit ou du système d'évacuation est : **T200 G**.

L'appareil ne doit jamais être utilisé sans raccordement à un conduit de fumée et à un système de fumisterie appropriés et fonctionnels.

Le système d'évacuation doit :

- être compatible avec les caractéristiques de fonctionnement de l'appareil;
- être étanche aux gaz;
- être résistant aux condensats;
- être suffisamment isolé si nécessaire;
- présenter une section compatible avec les caractéristiques de fonctionnement de l'appareil;
- permettre l'inspection et le nettoyage;
- être conforme aux réglementations nationales et locales applicables.

Diamètre du raccord de fumée ou du système de raccordement : **80 mm**.

Position de sortie fumées : **arrière**.

La position de la sortie de fumées indique l'emplacement prévu du raccordement sur l'appareil. Elle ne préjuge pas à elle seule du type de système d'évacuation autorisé.

Le bon fonctionnement de l'appareil dépend notamment des caractéristiques du conduit et du tirage disponible.

Le conduit doit assurer un tirage suffisant. Le tirage réel du conduit dépend de nombreux facteurs tels que la hauteur du conduit, sa section, son isolation, sa température de fonctionnement, l'amenée d'air comburant et les conditions météorologiques.

Tirage minimum requis : **12 Pa**.

Un tirage insuffisant ou excessif peut perturber le fonctionnement de l'appareil. Dans ce cas, l'installation doit être vérifiée par un professionnel qualifié.

7.5.2 Caractéristiques des fumées pour le dimensionnement

Les valeurs suivantes sont données pour le dimensionnement et la vérification de l'installation.

Température mesurée des fumées T_{fg} à puissance nominale : **172,5 °C**

Température mesurée des fumées T_{fg} à puissance réduite : **96,1 °C**

Température déclarée des fumées T_s pour le raccordement au conduit à puissance nominale : **207 °C**

Température déclarée des fumées T_s pour le raccordement au conduit à puissance réduite : **115 °C**

Débit massique des fumées à puissance nominale : **15,6 g/s**

Débit massique des fumées à puissance réduite : **7,2 g/s**

Tirage minimum requis : **12 Pa**

Tirage minimum requis à puissance réduite : **10 Pa**

Les données complètes sont indiquées dans le chapitre Données techniques.

7.5.3 Charge admissible sur l'appareil

La valeur de charge admissible M_{chim} indique la charge verticale maximale pouvant être transmise à l'appareil par le conduit de raccordement, le conduit de fumée, le conduit coaxial ou tout autre élément de fumisterie.

Charge admissible M_{chim} : **0 kg**.

Cette valeur signifie qu'aucune charge provenant du conduit de raccordement, de la cheminée, du conduit coaxial ou d'autres éléments de fumisterie ne doit être supportée par l'appareil.

Le conduit de fumée et les éléments de raccordement doivent constituer un ensemble mécaniquement stable et supporté indépendamment de l'appareil.

7.5.4 Causes typiques d'un tirage insuffisant ou instable

Un tirage insuffisant ou instable du conduit peut être dû à une installation défavorable, à un défaut du conduit ou à des influences extérieures.

Les causes typiques incluent notamment :

- une hauteur de conduit insuffisante;
- une section de conduit inadaptée;
- un conduit trop froid, trop court, surdimensionné ou mal isolé;
- un nombre excessif de changements de direction;
- un tuyau de raccordement trop long ou mal conçu;
- des contre-pentes ou zones de condensation;
- un conduit non étanche ou en mauvais état;
- des fissures, dommages ou joints mal réalisés;
- une trappe de visite mal fermée;
- des dépôts de suie, une obstruction ou la présence d'un corps étranger dans le conduit;
- le fonctionnement simultané d'appareils créant une dépression excessive dans le local;
- des conditions météorologiques défavorables, telles qu'une inversion de température, un vent fort ou une basse pression atmosphérique;
- une amenée d'air extérieur obstruée ou mal dimensionnée;
- un terminal mal positionné ou exposé à des conditions de vent défavorables.

Si une fumée apparaît dans la pièce, si le tirage est insuffisant ou si l'appareil présente des défauts répétés liés à l'évacuation des fumées, arrêter l'appareil, ventiler la pièce et faire contrôler l'installation par un professionnel qualifié avant toute nouvelle utilisation.

7.5.5 Vérifications avant le raccordement

Avant le raccordement, vérifier :

- la propreté du conduit ou du système d'évacuation;
- l'absence d'obstruction;
- la compatibilité du système avec les caractéristiques de fonctionnement de l'appareil;
- la compatibilité du diamètre et de la classe du conduit;
- la disponibilité d'une alimentation en air suffisante dans le local lorsque le fonctionnement avec air du local est retenu;
- la disponibilité et l'absence d'obstruction de la prise d'air extérieure séparée lorsqu'elle est retenue;
- la présence d'une trappe d'inspection si nécessaire;
- l'état des joints;
- l'étanchéité du conduit;
- le dimensionnement du conduit selon les règles applicables;
- l'absence de raccordement non autorisé d'autres appareils.

7.6 Raccordement à un conduit commun ou partagé

L'appareil n'est pas approuvé pour le raccordement de plusieurs appareils à un même conduit de fumée ou à un système d'évacuation partagé.

Il doit être raccordé à un conduit individuel dédié.

AUTORISÉ
Un conduit dédié à un seul appareil.

Un conduit de fumée ne doit desservir qu'un seul appareil de chauffage.

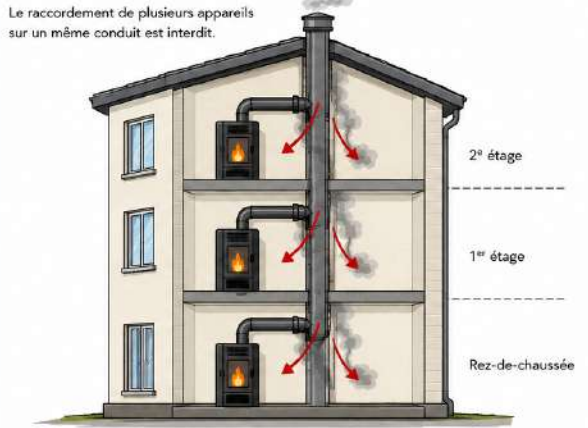




- Un seul appareil raccordé
- Tirage stable et prévisible
- Fonctionnement sûr
- Conforme à la réglementation

INTERDIT
Plusieurs appareils sur un même conduit.

Le raccordement de plusieurs appareils sur un même conduit est interdit.





- Refoulement des fumées dans les logements
- Risque d'intoxication au monoxyde de carbone
- Tirage perturbé et fonctionnement instable
- Risque d'incendie (suies, encrassement)

UN CONDUIT DE FUMÉE NE DOIT DESSERVIR QU'UN SEUL APPAREIL.

Le raccordement de plusieurs appareils sur un même conduit est interdit. Il met en danger les occupants et n'est pas conforme aux réglementations en vigueur.

 Respectez toujours la réglementation nationale et locale en vigueur avant toute installation.

7.7 Tuyau de raccordement entre l'appareil et le conduit

Le tuyau de raccordement relie l'appareil au conduit de fumée ou au système d'évacuation. Il doit être compatible avec les caractéristiques de l'appareil, les températures de fumées, les condensats éventuels et les prescriptions du système de fumisterie utilisé.

Il doit :

- être aussi court et direct que possible;
- être étanche aux fumées;
- être accessible pour inspection et nettoyage;
- être fixé mécaniquement de manière sûre;
- ne pas transmettre son poids ni des contraintes mécaniques à l'appareil;
- permettre la collecte ou l'évacuation des condensats lorsque la configuration l'exige.

En France, le conduit de raccordement doit respecter les prescriptions du **NF DTU 24.1**, notamment celles relatives à la longueur, aux changements de direction, à l'étanchéité et aux distances de sécurité. Dans les autres pays, appliquer les règles nationales et locales correspondantes.

Limiter les changements de direction. Les coudes à angle vif sont interdits ou doivent être évités selon les règles applicables; lorsque la configuration le permet, deux coudes à 45° sont préférables à un coude à 90°.

Un té de visite, de nettoyage ou de purge doit être prévu lorsque la configuration l'exige. Il doit rester accessible. Lorsqu'il est utilisé comme organe d'inspection, de nettoyage ou de purge, il ne doit pas être assimilé à un simple coude de dévoiement; il doit toutefois être pris en compte dans le dimensionnement et dans les pertes de charge de l'installation.

Toute section non verticale doit être aussi courte que possible, rester accessible pour inspection et nettoyage, et présenter une pente ascendante vers le conduit de fumée. Sauf prescription plus stricte du

fabricant du système de fumisterie ou de la réglementation applicable, prévoir une pente ascendante minimale de **3 %**. Aucune contre-pente n'est admise.

Toute configuration longue, complexe, comportant plusieurs changements de direction, doit être vérifiée par dimensionnement et validée par un professionnel qualifié.

L'utilisation de mastics, joints, rubans ou accessoires non adaptés aux températures des fumées est interdite.

7.7.1 Possibilités de raccordement selon le modèle

Selon le modèle et l'exécution de l'appareil, le raccordement des fumées peut être prévu sur le dessus, à l'arrière ou dans plusieurs positions possibles indiquées par le fabricant.

Le modèle concerné est prévu pour un raccordement des fumées par : **arrière**.

La position de la sortie de fumées indique l'emplacement prévu du raccordement sur l'appareil. Elle ne préjuge pas à elle seule du type de système d'évacuation autorisé.

Le modèle dispose d'une prise d'air comburant extérieure séparée pouvant être raccordée lorsque cette configuration est retenue ou exigée par les conditions d'installation.

Aucun raccord concentrique ou coaxial natif n'est déclaré pour ce modèle.

Même si le modèle ne dispose pas d'un raccord concentrique ou coaxial natif, une installation avec système air-fumées concentrique ou coaxial peut être possible au moyen d'un adaptateur ou d'un piquage reliant la prise d'air séparée de l'appareil au système de fumisterie, si cette configuration est explicitement compatible avec l'appareil, avec le système de fumisterie retenu et avec les réglementations applicables.

Pour le raccordement, utiliser exclusivement le ou les raccords prévus par la conception du modèle concerné. Si plusieurs sorties sont possibles, une seule doit être utilisée et les orifices non utilisés doivent être fermés au moyen des éléments prévus par le fabricant.

Le mode de raccordement choisi doit permettre un ensemble stable, étanche, accessible et sûr entre l'appareil, le conduit de fumée, l'amenée d'air éventuelle et le système d'évacuation.

7.8 Configurations d'évacuation possibles

Selon la réglementation nationale, la configuration du bâtiment, les configurations autorisées par le fabricant dans la présente notice, et le système de fumisterie utilisé, différentes solutions peuvent être possibles.

7.8.1 Cas des appareils étanches en France : zones possibles d'installation

Pour les appareils de type **CC50** installés en France, l'évacuation des produits de combustion peut être envisagée en **zone 1**, **zone 2** ou **zone 3**, uniquement si la configuration retenue est compatible avec l'appareil, le système de fumisterie utilisé, les prescriptions de son fabricant et les règles nationales et locales applicables.

ÉVACUATION DES FUMÉES : LES 3 ZONES



SCHÉMA DE PRINCIPE – ZONES POSSIBLES D'INSTALLATION DES APPAREILS ÉTANCHES EN FRANCE

Ces zones décrivent la position du terminal d'évacuation des fumées par rapport au bâtiment. Elles ne remplacent pas l'étude de faisabilité ni le dimensionnement du conduit. Le choix de la zone d'installation doit toujours être vérifié par un installateur qualifié, capable d'apprécier la configuration réelle du bâtiment, les distances réglementaires, les vents dominants, les obstacles, les ouvrants, les prises d'air et les limites de propriété.

Le fait que le fabricant autorise, du point de vue de la conception de l'appareil, le fonctionnement avec air prélevé dans le local ne signifie pas que cette configuration puisse être utilisée pour toutes les zones d'installation.

En France, lorsqu'une installation est revendiquée comme étanche ou lorsqu'elle utilise une configuration réservée aux appareils étanches, notamment en zone 2 ou en zone 3 lorsqu'elles sont admises, l'air de combustion doit être amené depuis l'extérieur par une prise d'air raccordée ou par un système air-fumées compatible. Une installation avec air prélevé dans le local doit être traitée comme une installation avec air du local; elle ne doit pas être assimilée à une installation étanche en zone 2 ou zone 3.

7.8.1.1 Zone 1 : raccordement traditionnel en toiture La zone 1 correspond au raccordement traditionnel, avec un débouché vertical en toiture au-dessus du faîtage ou au point haut prévu par les règles d'installation applicables. C'est la configuration classique de référence pour les appareils à combustible solide.

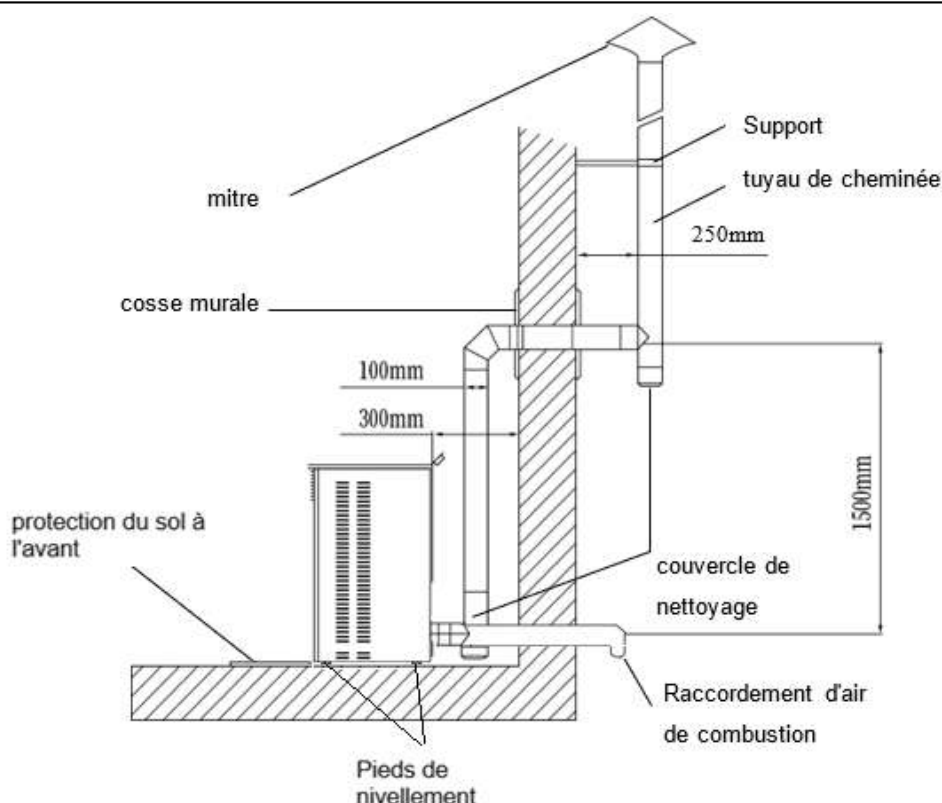


SCHÉMA DE PRINCIPE – RACCORDEMENT TRADITIONNEL EN TOITURE

Cette configuration reste généralement la solution à privilégier lorsque le bâtiment permet la création ou l'utilisation d'un conduit vertical adapté. Elle offre en principe les conditions les plus favorables pour le tirage, la dispersion des fumées et la stabilité de fonctionnement de l'appareil.

En zone 1, si le fonctionnement avec air prélevé dans le local est retenu, le local doit disposer d'un apport d'air permanent et suffisant et l'installation doit être vérifiée comme une installation avec air du local.

7.8.1.2 Zone 2 : sortie verticale en toiture sous faîtage La zone 2 correspond à une sortie verticale en toiture située sous le faîtage. Cette configuration ne doit pas être assimilée à un raccordement traditionnel standard. Elle ne peut être retenue que pour des appareils et systèmes compatibles, dans les limites prévues par les règles d'installation applicables et les prescriptions du système de fumisterie.

En zone 2, l'installation doit être traitée comme une configuration air-fumées spécifique. Elle doit utiliser une amenée d'air de combustion raccordée à l'extérieur et un système compatible. En l'absence d'une étude complète de l'installation, aucun schéma générique ne doit être interprété comme une autorisation automatique de pose en zone 2.

La faisabilité doit être vérifiée par l'installateur en fonction de la pente de toiture, de la position du terminal, des obstacles, des ouvrants, des vents dominants, du tirage disponible et des documents techniques du système air-fumées.

7.8.1.3 Zone 3 : sortie en façade La zone 3 correspond à une sortie en façade. Cette solution est particulièrement sensible aux conditions réelles du bâtiment et de son environnement : proximité des fenêtres, portes, prises d'air, limites de propriété, passages, angles rentrants, balcons, avancées de toiture, végétation, obstacles extérieurs et vents dominants.

✓ INSTALLATION RECOMMANDÉE

Zone libre et bien ventilée

✓ Respecter les distances réglementaires applicables.

✓ Respecter les prescriptions nationales et locales.

✓ Utiliser un terminal adapté à l'appareil et au système de conduit.

✓ En France : vérifier en priorité que l'installation en zone 3 (sortie en façade) est possible et qu'elle est réalisée avec un système de conduit et un terminal bénéficiant d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application (DTA) du CSTB applicable à cette configuration.

i POINTS ESSENTIELS

- La sortie représentée ne correspond pas forcément à l'anatomie usuelle que l'on trouve sur le marché.
- Les photos sont des illustrations et ne sont pas à l'échelle.
- Les cotes ne sont pas données exprès car elles dépendent des réglementations en vigueur. Se renseigner.
- L'installation doit être réalisée par un installateur agréé, conformément aux réglementations en vigueur.

✗ SITUATIONS DÉCONSEILLÉES À PROSCRIRE

Ouvrant à proximité (fenêtre, porte, entrée d'air, etc.)

Fenêtre ou ouvrant du voisin juste au-dessus

Sous un balcon, une avancée ou un débord de toit

Dans un couloir étroit ou en vis-à-vis d'un bâtiment

Orientation vers des vents défavorables

Installation autonome, improvisée ou sans protection adaptée

i Zone 3 en France : la sortie en façade (ventouse) est possible uniquement si le système de conduit utilisé bénéficie d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application (DTA) du CSTB pour cette configuration.

Toujours se référer aux réglementations nationales et locales en vigueur. En cas de distinction, prendre les plus restrictives.

L'installation doit être réalisée par un installateur agréé conformément aux réglementations en vigueur.

Ce n'est pas parce qu'une sortie façade est techniquement possible qu'elle est autorisée. Se renseigner auprès des professionnels.

SCHÉMA DE PRINCIPE – BONNES PRATIQUES POUR LES SORTIES EN FAÇADE

En zone 3, l'installation doit être traitée comme une configuration air-fumées spécifique. Elle doit utiliser une amenée d'air de combustion raccordée à l'extérieur et un système compatible. Une sortie façade avec air prélevé dans le local ne doit pas être présentée comme une installation étanche.

La sortie façade doit être conçue et vérifiée par un installateur qualifié. Le schéma ci-dessus illustre des bonnes pratiques et des erreurs typiques à éviter; il ne remplace pas les règles de distanciation applicables ni l'appréciation technique de l'installateur sur site.

Principes incompressibles à respecter :

- ne jamais considérer une sortie façade comme autorisée par défaut;
- ne pas placer le terminal sous une fenêtre, sous un ouvrant ou trop près d'un ouvrant;
- ne pas placer le terminal trop près d'une prise d'air, d'une ventilation, d'une entrée d'air ou d'un système d'extraction;
- ne pas diriger les fumées vers une zone de passage, une terrasse, une cour fermée, un angle rentrant ou un espace où les fumées pourraient stagner;
- ne pas implanter le terminal de manière à gêner le voisinage, à déboucher vers une limite de propriété non compatible ou vers une zone accessible au public;
- éviter les emplacements exposés à l'obstruction par la neige, les feuilles, la végétation, les dépôts, les chocs ou les projections d'eau;
- respecter les distances imposées par les prescriptions nationales, locales et par le fabricant du système de fumisterie;
- maintenir un tracé de conduit compatible avec le tirage requis, les longueurs autorisées, les pertes de charge et l'entretien.

Une sortie façade mal positionnée peut provoquer un refoulement, un encrassement rapide de la façade, des nuisances de fumée, des défauts d'allumage, une combustion instable, des alarmes de fonctionnement ou un risque pour les occupants et le voisinage.

7.8.2 Configuration avec air prélevé dans le local

Lorsque cette configuration est retenue, l'air nécessaire à la combustion est prélevé dans le local d'installation.

Cette configuration est autorisée par le fabricant uniquement du point de vue de la conception de l'appareil. Elle reste soumise aux règles nationales et locales applicables, à l'apport d'air disponible, à la ventilation du bâtiment, aux conditions de dépression et au dimensionnement du conduit.

Elle n'est pas adaptée aux locaux très étanches ou aux bâtiments dans lesquels la ventilation mécanique peut créer une dépression incompatible avec le fonctionnement sûr de l'appareil, sauf justification technique spécifique.

Le local doit disposer d'une alimentation en air suffisante, permanente et conforme aux réglementations applicables. Le fonctionnement simultané d'appareils créant une dépression, notamment hottes aspirantes, ventilation mécanique, sèche-linge à évacuation ou ventilateurs, doit être évalué par un professionnel qualifié.

7.8.3 Conduit de fumée avec amenée d'air extérieure séparée

Lorsque cette configuration est retenue, les fumées sont évacuées par un conduit de fumée compatible et l'air comburant est amené depuis l'extérieur par la prise d'air comburant séparée prévue sur l'appareil.

Cette configuration est à privilégier lorsque le bâtiment est très étanche, lorsque le local ne dispose pas d'un apport d'air suffisant ou lorsque les règles de mise en œuvre de la configuration retenue exigent une amenée d'air extérieure directe.

La prise d'air extérieure séparée doit rester libre, protégée contre l'obstruction et compatible avec les prescriptions du fabricant, du système de fumisterie et des réglementations applicables.

7.8.4 Configurations interdites

Certaines configurations sont interdites ou fortement déconseillées, notamment :

- raccordement à un conduit collectif non prévu pour cet appareil;
- conduit horizontal excessivement long;
- terminal positionné sous une fenêtre ou trop proche d'un ouvrant;
- terminal positionné trop près d'une prise d'air;
- absence de pente ou stagnation possible de condensats;
- raccordement non conforme au système de fumisterie;
- utilisation d'un système air-fumées non compatible avec les appareils à combustible solide;
- utilisation d'un raccord concentrique ou coaxial natif si le modèle concerné ne dispose pas d'un raccord concentrique ou coaxial natif;
- assimilation d'une installation avec air prélevé dans le local à une installation étanche en zone 2 ou zone 3;
- obstruction ou réduction de l'amenée d'air comburant ou de la ventilation nécessaire.

Ces configurations peuvent provoquer :

- refoulement des fumées;
- combustion instable;
- défauts d'allumage;
- encrassement prématuré;
- alarmes de fonctionnement;

- dysfonctionnement de l'appareil;
- risque pour la sécurité des occupants.

7.9 Prévention des condensats et des conditions de fonctionnement défavorables

L'appareil n'est pas conçu pour recevoir des condensats provenant du conduit de fumée, du conduit de raccordement ou d'un système de fumisterie associé.

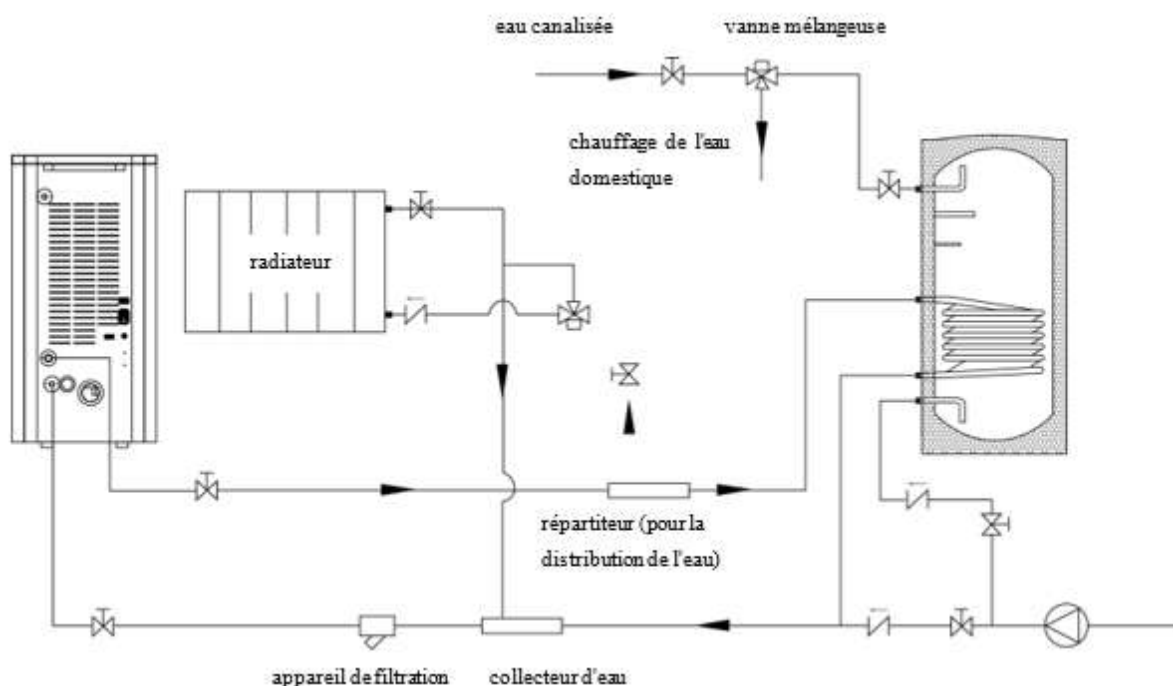
Le système d'évacuation doit être conçu et installé de manière à éviter les contre-pentes, les zones de stagnation, le refroidissement excessif des fumées et le retour éventuel de condensats vers l'appareil.

Une configuration défavorable peut provoquer condensation, corrosion, dépôts de suie, tirage instable, défauts d'allumage, alarmes de fonctionnement ou arrêts de sécurité.

Le conduit de fumée, le tuyau de raccordement, l'amenée d'air comburant et le terminal doivent être dimensionnés et installés de manière cohérente. En cas de doute, l'installation doit être vérifiée par un professionnel qualifié.

7.10 Raccordement hydraulique

Le raccordement hydraulique doit être réalisé par un professionnel qualifié, conformément aux règles de l'art, aux réglementations nationales et locales applicables, ainsi qu'aux normes de conception et d'installation des systèmes de chauffage à eau chaude, notamment EN12828 lorsque celle-ci est applicable.



SCHEMA DE PRINCIPE – RACCORDEMENT À UN CIRCUIT DE CHAUFFAGE HYDRAULIQUE

Ce schéma est un schéma de principe. Il ne constitue pas un plan d'exécution et ne dispense pas l'installateur de dimensionner le circuit, les organes de sécurité, la purge, la vidange, le vase d'expansion et les dispositifs de régulation selon l'installation réelle.

Les tuyauteries doivent être soutenues et raccordées sans contrainte mécanique sur les raccords de l'appareil.

Avant la première mise en service, le circuit hydraulique doit être rincé, rempli et purgé. La pression du circuit doit être conforme aux valeurs indiquées dans les caractéristiques techniques.

L'appareil ne doit jamais être mis en service si le circuit d'eau n'est pas rempli, purgé et correctement raccordé.

Une protection adaptée contre le gel doit être prévue lorsque l'installation est exposée à des températures basses ou à un risque d'arrêt prolongé.

7.11 Interdictions et restrictions importantes

Il est interdit :

- d'installer l'appareil dans des locaux présentant un risque d'explosion ou contenant des substances hautement inflammables;
- d'installer l'appareil dans un local où l'installation d'un appareil électrique ou d'un appareil à combustible solide est interdite;
- de raccorder l'appareil à un conduit non conforme, obstrué, non ramoné ou non dimensionné;
- de raccorder l'appareil à un conduit commun si cette configuration n'est pas expressément autorisée;
- d'utiliser des matériaux combustibles dans les zones interdites par les distances de sécurité;
- d'utiliser l'appareil sans raccordement complet et étanche au conduit de fumée ou au système d'évacuation prévu;
- d'utiliser l'appareil avec une alimentation en air de combustion insuffisante, obstruée, réduite ou non conforme;
- d'utiliser un raccord concentrique ou coaxial natif si le modèle concerné ne dispose pas d'un raccord concentrique ou coaxial natif déclaré;
- d'utiliser l'appareil comme incinérateur de déchets;
- d'utiliser lors du raccordement des mastics, joints, rubans ou accessoires non adaptés aux températures des fumées;
- d'installer un clapet ou registre de tirage manuel dans le circuit des fumées de l'appareil;
- de modifier les raccords d'air ou de fumées prévus par le fabricant.

7.12 Vérifications avant la première mise en service

Avant la première mise en service, le professionnel doit au minimum vérifier :

- la conformité du conduit de fumée, des tuyaux de raccordement et, le cas échéant, de l'amenée d'air comburant extérieure;
- le dimensionnement du conduit de fumée et, le cas échéant, de l'amenée d'air comburant;
- la disponibilité d'une alimentation en air suffisante dans le local lorsque le fonctionnement avec air du local est autorisé et retenu;
- la présence, le raccordement correct et l'absence d'obstruction de l'amenée d'air extérieure séparée lorsque cette configuration est retenue;
- l'étanchéité des raccordements lorsque requise;
- la compatibilité du type de raccordement avec la configuration autorisée dans la présente notice;
- le respect des distances de sécurité;
- la stabilité et la mise à niveau de l'appareil;
- l'absence de contraintes mécaniques sur les raccordements;
- l'absence de condensats ou de retour de condensats vers l'appareil;
- le fonctionnement des dispositifs de sécurité et des capteurs;
- le remplissage correct du circuit hydraulique;

- la purge du circuit hydraulique;
- l'absence de fuite sur les raccordements hydrauliques;
- la pression d'eau conforme aux caractéristiques techniques;
- l'accessibilité des organes de sécurité hydrauliques;
- l'absence de matériaux combustibles dans les zones de sécurité et de rayonnement thermique;
- la conformité du type de raccordement utilisé avec la documentation technique du modèle concerné.

La première mise en service et les réglages de combustion doivent être réalisés conformément aux prescriptions techniques applicables et à la configuration d'installation.

7.13 Raccordement électrique

L'appareil doit être raccordé à une installation électrique conforme aux normes et réglementations en vigueur dans le pays d'installation.

L'alimentation électrique doit correspondre aux caractéristiques indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil.

7.13.1 Alimentation électrique

L'appareil doit être branché directement sur une prise murale fixe correctement installée, protégée et reliée à la terre.

La prise d'alimentation et le câble électrique doivent être positionnés de manière à ne pas être exposés à la chaleur de l'appareil, du conduit de raccordement ou aux zones de rayonnement thermique indiquées dans le chapitre « Dimensions et distances de sécurité ».

La prise d'alimentation doit rester facilement accessible après l'installation afin de permettre une coupure rapide en cas de nécessité.

L'utilisation de rallonges, multiprises ou adaptateurs intermédiaires est interdite.

7.13.2 Protection de l'installation

L'installation électrique doit être protégée par un dispositif de protection adapté conformément à la réglementation locale, notamment :

- un disjoncteur approprié;
- une protection différentielle.

7.13.3 Fusible de protection

L'appareil est protégé par un fusible situé dans le porte-fusible intégré à la prise d'alimentation.

Un fusible de rechange peut être fourni dans ce porte-fusible.

En cas de remplacement, utiliser uniquement un fusible de même type et de même calibre.

Si le fusible se déclenche à plusieurs reprises, ne pas tenter de remplacer à nouveau le fusible et contacter un service technique agréé.

7.14 Vérifications avant mise sous tension

Avant la mise sous tension de l'appareil, vérifier que :

- la tension et la fréquence du réseau correspondent aux caractéristiques indiquées sur la plaque signalétique;
- le câble d'alimentation n'est pas endommagé;
- tous les panneaux, capots et protections sont correctement remis en place;
- la prise d'alimentation, le câble et les parties électriques de l'appareil sont à l'abri des projections d'eau, des fuites éventuelles et d'une humidité excessive.

7.15 Interventions sur les composants électriques

Toute intervention sur les composants électriques doit être réalisée appareil hors tension et débranché.

Attendre l'arrêt complet de l'appareil et le refroidissement des composants avant toute intervention.

Il est interdit de modifier le câble d'alimentation.

En cas de détérioration du câble d'alimentation, celui-ci doit être remplacé exclusivement par le fabricant, son service après-vente ou une personne qualifiée.

8 Utilisation et entretien

8.1 Principe de fonctionnement

L'appareil est un poêle à granulés à alimentation automatique.

Les granulés de bois sont stockés dans la trémie puis acheminés vers le creuset par un système d'alimentation motorisé (vis sans fin).

Lors du démarrage, une résistance d'allumage chauffe l'air comburant afin de permettre l'ignition des granulés dans le creuset. Un ventilateur d'extraction assure l'évacuation des fumées vers le conduit et contribue à réguler la combustion.

Pendant le fonctionnement, l'électronique de contrôle régule automatiquement l'alimentation en granulés et l'air de combustion afin de maintenir une combustion stable et efficace.

L'appareil fonctionne automatiquement selon les réglages sélectionnés par l'utilisateur sur le panneau de commande.

Le creuset est équipé d'un dispositif automatique de nettoyage par rotation. Il effectue automatiquement des cycles de nettoyage pendant le fonctionnement de l'appareil.

Par réglage usine, cette rotation intervient toutes les 10 heures de fonctionnement afin de limiter l'accumulation de cendres et de résidus de combustion.

Cette fonction facilite l'entretien courant mais ne remplace pas les opérations de contrôle, d'aspiration et de nettoyage décrites dans le présent chapitre.

8.2 Dispositifs de sécurité de l'appareil

L'appareil est équipé de dispositifs de sécurité automatiques destinés à garantir un fonctionnement sûr.

Ces dispositifs surveillent notamment :

- le tirage du conduit de fumée;
- la température interne de l'appareil;
- le processus d'allumage et de combustion.

En cas de fonctionnement anormal (tirage insuffisant, surchauffe, échec d'allumage ou extinction de flamme), l'appareil arrête automatiquement l'alimentation en granulés et passe en sécurité.

La conception de la chambre de combustion et du système d'alimentation empêche la propagation de la flamme vers le réservoir de granulés.

En cas de déclenchement d'un dispositif de sécurité, identifier et corriger la cause du problème avant de remettre l'appareil en fonctionnement.

8.3 Première mise en service

La première mise en service doit être effectuée conformément aux instructions du présent manuel.

Avant le premier allumage, vérifier :

- que l'installation est terminée,
- que le conduit de fumée est correctement raccordé,
- que le circuit hydraulique est rempli, purgé et correctement raccordé,
- que la pression d'eau est conforme aux caractéristiques techniques,
- qu'aucune fuite n'est visible au niveau des raccords hydrauliques,

- que l'alimentation électrique est conforme,
- que l'appareil est correctement nivelé.

Lors des premières utilisations, une légère odeur peut se dégager en raison de la polymérisation des peintures. Il est également possible que de faibles émissions de fumée ou de vapeur provenant des peintures, huiles ou résidus de fabrication soient perceptibles lors des premiers cycles de chauffe.

Bien aérer le local.

8.4 Utilisation normale

Utiliser l'appareil exclusivement pour le chauffage domestique intermittent des locaux d'habitation.

Ne pas utiliser l'appareil pour :

- brûler des déchets;
- sécher du linge;
- chauffer des substances inflammables.

Ne jamais obstruer les entrées d'air ou les sorties d'air de convection.

Ne pas ouvrir la porte pendant le fonctionnement de l'appareil.

8.5 Organes de manœuvre accessibles à l'utilisateur

Les organes de manœuvre accessibles à l'utilisateur sont la poignée de porte, le couvercle de trémie, le cendrier, le panneau de commande et la télécommande.

Ils doivent être utilisés uniquement conformément aux instructions de la présente notice.

Le mécanisme de rotation ou d'auto-nettoyage du creuset ne doit pas être actionné, forcé, démonté ou modifié par l'utilisateur.

Le remplissage du réservoir doit être effectué conformément au paragraphe « Remplissage du réservoir ».

La poignée de porte et le cendrier doivent uniquement être manipulés lorsque l'appareil est arrêté, que le cycle d'extinction est terminé et que l'appareil est complètement refroidi.

Utiliser des gants de protection adaptés lors des opérations de nettoyage, de vidage des cendres ou de manipulation des pièces internes.

8.6 Combustible autorisé / qualité du granulé

Utiliser uniquement le combustible recommandé.

Les granulés doivent être fabriqués exclusivement à partir de bois naturel non traité, sans additifs, liants artificiels ni contaminants, conformément à la norme

EN ISO 17225-2 – classe A1.

Il est recommandé d'utiliser des granulés provenant de filières certifiées telles que :

- **ENplus® A1**
- **DINplus**
- **NF Biocombustibles solides**

Désignation recommandée du combustible : granulés de bois EN ISO 17225-2, classe A1, diamètre 6 mm, longueur 3 à 40 mm.

Ces certifications garantissent notamment :

- une qualité constante du combustible;
- une faible teneur en cendres;
- une humidité contrôlée;
- l'absence d'additifs ou de contaminants indésirables.

L'utilisation de granulés non conformes peut entraîner :

- un mauvais fonctionnement de l'appareil;
- une augmentation des émissions;
- un encrassement accéléré de l'appareil et du conduit;
- des pannes ou arrêts intempestifs.

Les granulés de mauvaise qualité constituent **l'une des causes les plus fréquentes de dysfonctionnement des appareils à granulés**.

L'utilisation d'un combustible non conforme peut également entraîner **l'exclusion de la garantie**.

Ne jamais utiliser :

- bois en morceaux;
- briquettes;
- sciure;
- granulés industriels;
- déchets ou matériaux traités.

8.6.1 Caractéristiques recommandées des granulés

Pour un fonctionnement optimal, les granulés doivent présenter les caractéristiques suivantes :

Paramètre	Valeur recommandée
Diamètre	6 mm
Longueur	3 à 40 mm
Teneur en humidité	≤ 10 %
Teneur en cendres	≤ 0,7 %
Pouvoir calorifique inférieur	≥ 4,6 kWh/kg

Des granulés de qualité insuffisante peuvent provoquer :

- une combustion irrégulière;
- la formation de mâchefer;
- l'encrassement rapide du creuset et de l'échangeur;
- une baisse de rendement.

8.6.2 Contrôle des granulés avant utilisation

Avant de verser les granulés dans le réservoir :

- vérifier visuellement l'état des granulés;
- s'assurer qu'ils sont **secs, compacts et brillants**;
- vérifier l'absence de poussière excessive;
- vérifier l'absence de corps étrangers.

Ne jamais introduire dans le réservoir :

- pierres;
- morceaux de plastique;
- métal;
- vis, clous ou agrafes;
- fragments de bois ou autres matériaux.

La présence de corps étrangers peut **endommager la vis d'alimentation ou bloquer le mécanisme d'alimentation**.

8.6.3 Poussières et fonds de sacs

Les granulés peuvent produire une certaine quantité de poussière pendant le transport et la manutention.

Avant de vider un sac dans le réservoir :

- vérifier la présence éventuelle de poussière au fond du sac;
- éviter de verser la **sciure accumulée au fond du sac** dans la trémie.

Une quantité excessive de poussière peut :

- perturber l'alimentation en granulés;
- obstruer le creuset;
- provoquer des défauts de combustion.

8.6.4 Stockage des granulés

Les granulés de bois sont **très sensibles à l'humidité**.

Ils doivent être stockés :

- dans un endroit **sec et ventilé**;
- à l'abri de la pluie et de l'humidité;
- sur une surface isolée du sol.

Ne pas stocker les granulés :

- à l'extérieur sans protection;
- directement sur un sol humide;
- dans un local soumis à une forte humidité.

Des granulés ayant absorbé de l'humidité peuvent :

- gonfler;
- se désagréger;
- bloquer le système d'alimentation.

Les sacs endommagés ou ayant pris l'humidité ne doivent pas être utilisés.

8.6.5 Vérification des granulés avant remplissage

Avant de verser les granulés dans le réservoir, vérifier que le sac n'est pas humide, endommagé ou couvert de condensation.

Verser les granulés lentement afin de limiter la formation de poussières.

Éviter de verser dans la trémie la sciure accumulée au fond du sac.

Ne jamais introduire de corps étrangers dans le réservoir.

8.6.6 Amorçage de la vis d'alimentation

Lorsque l'alimentation en granulés a été interrompue, notamment après un manque de combustible, la vis d'alimentation peut se vider partiellement.

Lors du redémarrage de l'appareil, un délai peut alors être nécessaire avant que les granulés atteignent à nouveau le creuset.

Pendant cette phase :

- l'appareil peut effectuer un cycle d'allumage sans que des granulés n'arrivent immédiatement dans le creuset;
- l'allumage peut échouer lors de la première tentative.

Si cela se produit :

1. compléter le niveau de granulés dans le réservoir;
2. vérifier que le creuset ne contient pas d'accumulation de granulés non brûlés;
3. relancer un nouveau cycle de démarrage;
4. attendre que les granulés atteignent le creuset.

Après réamorçage du système d'alimentation, l'appareil reprend son fonctionnement normal.

⚠ Éviter de lancer plusieurs cycles d'allumage successifs sans vérifier la présence de granulés dans le creuset.

8.6.7 Recommandations importantes

Pour garantir les performances et la longévité de l'appareil :

- utiliser des granulés certifiés de qualité constante;
- éviter de mélanger différentes qualités de granulés;
- nettoyer régulièrement le creuset;
- effectuer l'entretien périodique recommandé.

En cas de fonctionnement anormal (mauvaise combustion, encrassement rapide, arrêts intempestifs), **la qualité des granulés utilisés doit être vérifiée en priorité.**

Dans une grande majorité des cas, les dysfonctionnements observés sur les appareils à granulés sont liés **à la qualité du combustible utilisé et non à l'appareil lui-même.**

8.7 Ouverture de la porte du foyer

Pendant le fonctionnement de l'appareil, la porte du foyer doit rester fermée.

Ne jamais ouvrir la porte pendant les phases d'allumage, de combustion, d'extinction automatique ou de refroidissement.

La porte du foyer ne doit être ouverte que lorsque l'appareil est arrêté, que le cycle d'extinction est terminé et que l'appareil est complètement refroidi, notamment pour les opérations de nettoyage, d'entretien ou de contrôle après une alarme.

L'ouverture de la porte pendant le fonctionnement peut provoquer :

- une perturbation de la combustion;

- une sortie de fumées dans la pièce;
- la projection de braises ou de cendres chaudes;
- le déclenchement d'une alarme ou d'un arrêt de sécurité.

Lorsque toutes les conditions ci-dessus sont réunies et que l'ouverture de la porte est nécessaire, ouvrir la porte progressivement afin d'éviter la dispersion de cendres dans la pièce.

Ne jamais laisser la porte du foyer ouverte après une opération de nettoyage, d'entretien ou de contrôle.

Avant toute remise en service, vérifier que la porte est correctement refermée et que le joint est bien en place.

8.8 Remplissage du réservoir

Il est recommandé de remplir le réservoir lorsque l'appareil est éteint ou en mode veille.

Si un appoint de granulés est nécessaire pendant le fonctionnement, ouvrir le couvercle avec précaution, verser les granulés lentement et refermer correctement le couvercle.

Ne pas introduire la main dans le réservoir lorsque l'appareil est en fonctionnement ou raccordé électriquement.

Ne pas remplir le réservoir à ras bord.

Laisser un espace libre suffisant afin de permettre la fermeture complète du couvercle de trémie sans comprimer les granulés.

Ne pas tasser les granulés dans le réservoir.

8.8.1 Quantité résiduelle de granulés dans le réservoir

Le réservoir à granulés fonctionne avec une zone de reprise située au niveau de l'entrée de la vis sans fin.

Pour assurer une alimentation régulière, les granulés doivent former une réserve autour de cette zone. Lorsque le niveau devient trop bas, l'appareil n'est plus alimenté de manière stable, même si des granulés restent visibles dans le fond ou sur les côtés de la trémie.

Une quantité résiduelle de granulés reste donc normalement présente dans le réservoir. Cette réserve résiduelle fait partie du fonctionnement du système d'alimentation et ne constitue pas un défaut.

La capacité indiquée du réservoir correspond à la quantité maximale de granulés pouvant être chargée dans des conditions normales de remplissage. Elle ne signifie pas que l'appareil doit fonctionner jusqu'à vidange complète du réservoir.

Pour éviter les défauts d'alimentation, les échecs d'allumage ou les arrêts par manque de combustible, remplir le réservoir avant que le niveau de granulés n'atteigne la zone basse de reprise.

Ne pas pousser les granulés à la main vers la vis d'alimentation lorsque l'appareil est en fonctionnement ou raccordé électriquement.

8.9 Entretien et nettoyage

Les procédures d'entretien décrites dans ce chapitre s'appliquent à l'ensemble des appareils de la gamme.

La conception et la disposition de certains éléments peuvent varier légèrement selon le modèle d'appareil.

Les principes d'entretien restent toutefois identiques.

Les illustrations présentées dans ce chapitre sont fournies à titre indicatif.

La forme ou la disposition de certains composants peut varier selon le modèle d'appareil.

8.10 Nettoyage courant

L'appareil doit être nettoyé régulièrement afin de garantir son bon fonctionnement.

Les cendres et résidus de combustion peuvent contenir des braises incandescentes pendant plusieurs heures après l'arrêt de l'appareil.

Ne jamais manipuler ou éliminer des cendres encore chaudes.

Déposer les cendres uniquement dans un récipient non combustible muni d'un couvercle, par exemple un seau métallique.

Le récipient contenant les cendres doit être placé sur une surface non combustible et éloigné de tout matériau inflammable jusqu'au refroidissement complet des cendres.

Ne jamais jeter des cendres chaudes dans une poubelle, un conteneur plastique ou à côté de matériaux inflammables.



Ne jamais nettoyer l'appareil lorsqu'il est chaud. Attendre le refroidissement complet avant toute opération de nettoyage.



Pour plus de sécurité, porter des gants de protection lors de la manipulation des pièces internes.

8.10.1 Nettoyage du creuset (brasero)

Le creuset rotatif est équipé d'un dispositif automatique de nettoyage destiné à limiter l'accumulation de cendres, de scories et de résidus de combustion.

Ce dispositif facilite l'entretien courant, mais ne dispense pas de vérifier régulièrement l'état du creuset et de la chambre de combustion.

Vérifier que les zones d'arrivée d'air ne sont pas obstruées par des cendres, du mâchefer ou des résidus de combustion.



FIGURE 3 – Creuset propre vs creuset encrassé

Un creuset encrassé ou obstrué peut entraîner des difficultés d'allumage, une combustion instable ainsi qu'une formation excessive de fumées ou de dépôts.

Si le creuset présente des dépôts durs ou vitrifiés (mâchefer), ces dépôts doivent être éliminés afin de garantir une bonne circulation de l'air de combustion.

Avant toute opération de nettoyage, arrêter l'appareil, attendre la fin complète du cycle d'extinction et laisser refroidir complètement l'appareil.



FIGURE 4 – Creuset obstrué par du mâchefer

Après refroidissement complet de l'appareil :

- aspirer les cendres présentes dans la chambre de combustion et autour du creuset ;
- retirer les résidus accessibles sans forcer le mécanisme ;
- vérifier que le creuset n'est pas bloqué par un corps étranger, une accumulation excessive de cendres ou du mâchefer ;
- vérifier que le cendrier est vidé et correctement remis en place.

Ne pas forcer la rotation du creuset.

Ne pas introduire d'outil dans le mécanisme de rotation.

Ne pas démonter, modifier ou lubrifier le mécanisme de nettoyage automatique.

Si le creuset rotatif semble bloqué, bruyant, mal positionné ou si l'appareil signale une alarme répétée liée à la combustion, contacter un service technique qualifié.

8.10.2 Vidage du cendrier

Vider le bac à cendres selon la fréquence d'utilisation.



FIGURE 5 – Cendrier plein vs cendrier vidé

Après chaque nettoyage :

- vérifier que le cendrier est correctement remis en place ;
- vérifier qu'il est complètement fermé.

Un cendrier mal positionné peut provoquer des entrées d'air parasites et perturber le fonctionnement normal de l'appareil (allumage difficile, combustion instable, alarmes de sécurité).

Ne jamais faire fonctionner l'appareil si le cendrier n'est pas correctement installé.

8.10.3 Nettoyage des parois de la chambre de combustion

Des dépôts de cendres peuvent se former sur les parois internes du foyer.



FIGURE 6 – Nettoyage chambre de combustion

Ces dépôts doivent être retirés régulièrement à l'aide d'un aspirateur à cendres adapté.

Pour faciliter l'élimination des dépôts, il est possible d'utiliser un pinceau sec ou une petite brosse non métallique afin de décoller les résidus de cendres présents sur les parois. Il est recommandé d'effectuer cette opération en même temps que l'aspiration (pinceau dans une main, tuyau d'aspirateur dans l'autre) afin d'éviter leur dispersion dans l'appareil ou dans la pièce.

8.10.4 Nettoyage de la plaque pare-feu

La plaque pare-feu située sur la partie supérieure de la chambre de combustion doit être nettoyée dans le cadre de l'entretien professionnel périodique de l'appareil.

Son démontage ne doit être effectué que par un professionnel qualifié.

8.10.5 Nettoyage de la vitre

La vitre peut se salir progressivement en fonction de la qualité des granulés et des conditions de combustion.



FIGURE 7 – Vitre propre vs vitre encrassée

Nettoyer la vitre uniquement lorsque l'appareil est froid à l'aide d'un produit adapté.

Une vitre très encrassée peut indiquer :

- un combustible de mauvaise qualité;
- un manque de tirage;
- un creuset obstrué.

Note : il est normal que la vitre puisse s'encrasser temporairement, notamment lors des phases de démarrage ou de fonctionnement à faible puissance. Dans certains cas, une combustion plus chaude et plus stable peut réduire partiellement ces dépôts.

Si la vitre reste fortement encrassée, vérifier la qualité des granulés, le bon état du creuset et la propreté des orifices d'air.

8.11 Nettoyage du circuit de fumées

Le circuit de fumées doit rester propre afin d'éviter toute accumulation excessive de dépôts, de suie ou de cendres.

8.11.1 Nettoyage du raccordement de fumées

Le conduit de raccordement entre l'appareil et le conduit de fumée peut accumuler des cendres fines.



FIGURE 8 – Té de fumisterie avec trappe de visite

Si l'installation comporte un Té avec trappe de visite, celui-ci doit être ouvert périodiquement afin de retirer les dépôts éventuels.

8.12 Entretien du circuit hydraulique

Le circuit hydraulique doit être contrôlé régulièrement afin de garantir le bon fonctionnement de l'appareil et la sécurité de l'installation.

Les contrôles accessibles à l'utilisateur se limitent aux vérifications visuelles et aux contrôles indiqués dans la présente notice. Toute intervention sur le circuit hydraulique, le circulateur, la soupape de sécurité, le vase d'expansion, les sondes, les raccords ou les dispositifs de sécurité doit être réalisée par un professionnel qualifié.

Pendant la saison de chauffe, vérifier régulièrement :

- que la pression d'eau affichée ou mesurée reste conforme aux caractéristiques techniques de l'appareil ;
- qu'aucune fuite n'est visible au niveau de l'appareil, des raccordements ou des organes hydrauliques accessibles ;
- qu'aucun bruit anormal de circulation, d'air dans le circuit ou de cavitation n'apparaît pendant le fonctionnement ;
- que les raccordements hydrauliques restent accessibles et ne présentent pas de trace de corrosion, de suintement ou de contrainte mécanique ;
- que les dispositifs de sécurité hydrauliques ne sont pas obturés, neutralisés ou modifiés.

L'appareil ne doit jamais être utilisé si le circuit d'eau n'est pas rempli, purgé et correctement raccordé.

Le circulateur dispose d'une fonction automatique de protection contre le blocage. Lorsque l'appareil est en veille et reste alimenté électriquement, le circulateur se met automatiquement en marche pendant 1 minute toutes les 24 heures afin de limiter le risque de blocage lié à l'inactivité.

Cette fonction ne remplace pas le contrôle du circuit hydraulique, la purge, la protection contre le gel ni l'entretien du circulateur. Le réglage de cette fonction est réservé au service technique ou à un professionnel qualifié.

En cas de baisse anormale de pression, de surpression, de fuite, d'alarme liée à l'eau, de bruit anormal du circulateur ou de déclenchement d'un dispositif de sécurité, arrêter l'appareil et faire contrôler l'installation par un professionnel qualifié.

Le rinçage, la purge complète, le contrôle du circulateur, du vase d'expansion, de la soupape de sécurité, de la vidange, des sondes et des dispositifs de limitation de température doivent faire partie de l'entretien professionnel périodique.

Une protection adaptée contre le gel doit être maintenue lorsque l'installation est exposée à des températures basses ou à un risque d'arrêt prolongé.

8.13 Entretien périodique

Le système d'évacuation des fumées doit être contrôlé régulièrement.

Vérifier l'état :

- des joints de porte;
- des composants d'étanchéité;
- des conduits internes.

Un entretien insuffisant peut entraîner un dysfonctionnement ou un risque d'incendie.

8.14 Ramonage et entretien professionnel

Le conduit de fumée doit être ramoné conformément à la réglementation locale en vigueur et au moins une fois par an.

Dans certains pays ou régions, plusieurs ramonages annuels peuvent être obligatoires.

Un entretien complet de l'appareil doit également être effectué au moins une fois par an et plus fréquemment si la réglementation locale ou l'intensité d'utilisation de l'appareil l'exigent.

Il est fortement recommandé que cet entretien soit réalisé par un professionnel qualifié.

Cet entretien doit inclure :

- le nettoyage complet du circuit de fumées;
- le dépoussiérage et le désencrassage des composants internes (système d'alimentation en granulés, ventilateur et extracteur des fumées, échangeurs, conduits internes, carte électronique, sondes et capteurs);
- la vérification de l'état des joints et des éléments de sécurité;
- le contrôle du bon fonctionnement général de l'appareil.

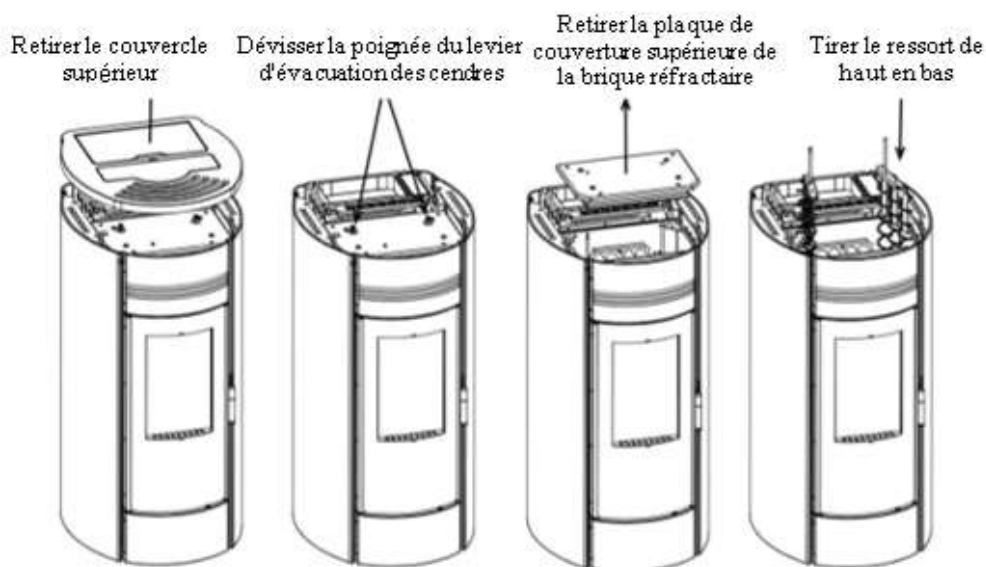
Pour cet appareil, l'entretien professionnel comprend également l'accès aux éléments internes de nettoyage indiqués ci-dessous.

Ces opérations peuvent nécessiter le retrait de capots, de plaques d'accès ou de panneaux de l'appareil. Elles ne font pas partie du nettoyage courant accessible à l'utilisateur.

8.14.1 Accès à l'échangeur de chaleur

L'échangeur de chaleur et les passages internes de fumées doivent être nettoyés périodiquement afin d'éviter l'accumulation de suie et de cendres.

Un nettoyage de l'échangeur est prévu environ toutes les **500 heures** de fonctionnement.

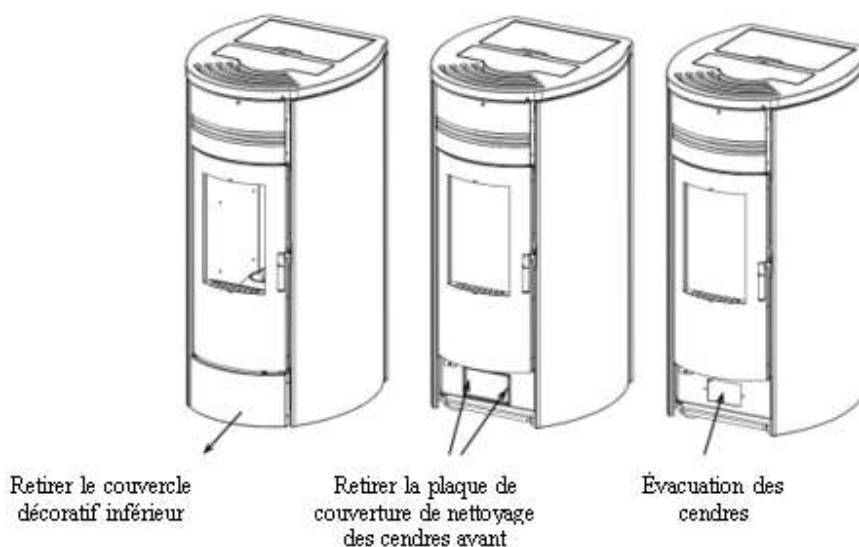


ACCÈS AUX ÉLÉMENTS DE NETTOYAGE DE L'ÉCHANGEUR

Après intervention, les plaques d'accès, capots, vis et joints doivent être remis en place correctement. Un mauvais remontage peut provoquer une fuite de fumées, une prise d'air parasite ou un défaut de fonctionnement.

8.14.2 Accès aux conduits internes de fumées

Les conduits internes de fumées doivent être nettoyés au moins **deux fois par an**, ou après environ **300 heures** de fonctionnement / **500 kg** de granulés brûlés.



ACCÈS AUX TRAPPES DE NETTOYAGE DU CIRCUIT DE FUMÉES INTERNE

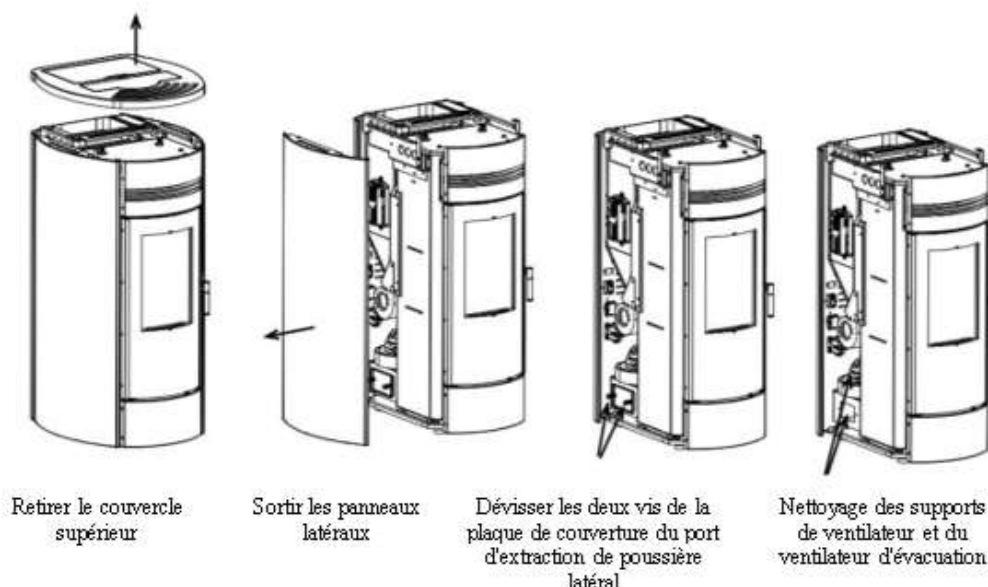
Les trappes ou plaques de nettoyage doivent être correctement remontées et étanchées après intervention.

Ne jamais utiliser l'appareil si une trappe de nettoyage, une plaque d'accès ou un joint de fumées est mal remis en place.

8.14.3 Accès à l'extracteur de fumées

L'extracteur de fumées doit être contrôlé et nettoyé dans le cadre de l'entretien professionnel.

Un contrôle de l'extracteur est prévu environ toutes les **1000 heures** de fonctionnement.



ACCÈS À L'EXTRACTEUR DE FUMÉES

Le démontage de l'extracteur de fumées, le nettoyage de sa base et le contrôle du joint de remontage doivent être effectués par un professionnel qualifié.

Après remontage, vérifier l'absence de fuite de fumées.

L'entretien général ne dispense pas des opérations de nettoyage courant à effectuer régulièrement par l'utilisateur.

8.15 Calendrier d'entretien

Un entretien régulier est indispensable pour garantir le bon fonctionnement, la sécurité et les performances de l'appareil.

Fréquence	Opération	Description
Avant chaque utilisation	Vérification du creuset rotatif	Vérifier l'absence de blocage visible, de résidus anormaux ou de corps étranger dans la zone du creuset. Ne pas forcer le mécanisme de rotation.
Tous les 2 à 3 jours ou selon l'encrassement	Aspiration de la chambre de combustion	Aspirer les cendres présentes autour du creuset et dans les zones accessibles du foyer. Vérifier que le cendrier est vidé et correctement remis en place.
Tous les 2 à 3 jours	Vidage du cendrier	Vider le tiroir à cendres avant qu'il ne soit plein. Éviter toute accumulation excessive de cendres.
Hebdomadaire	Nettoyage de la vitre	Nettoyer la vitre lorsque l'appareil est froid. Utiliser un chiffon humide ou légèrement trempé dans de la cendre froide. Ne pas utiliser de produits abrasifs.
Pendant la saison de chauffe	Contrôle du circuit hydraulique	Vérifier la pression d'eau, l'absence de fuite visible et l'absence de bruit anormal de circulation. En cas d'anomalie, arrêter l'appareil et contacter un professionnel qualifié.

Fréquence	Opération	Description
Environ toutes les 500 h	Nettoyage de l'échangeur de chaleur	Faire nettoyer les passages de fumées internes et les éléments d'accès de l'échangeur par un professionnel qualifié.
Au moins deux fois par an ou après env. 300 h / 500 kg de granulés	Nettoyage des conduits internes de fumées	Faire nettoyer les trappes et conduits internes de fumées. Vérifier le bon remontage des plaques d'accès et des joints.
Environ toutes les 1000 h	Nettoyage de l'extracteur de fumées	Faire contrôler et nettoyer l'extracteur de fumées, sa base et son joint de remontage par un professionnel qualifié.
Annuel	Contrôle hydraulique professionnel	Faire contrôler le circulateur, la soupape de sécurité, le vase d'expansion, la purge, la vidange, les sondes, les raccords et les dispositifs de sécurité hydrauliques.
Annuel	Entretien complet	Faire effectuer un entretien complet par un professionnel qualifié : nettoyage interne, vérification des composants et du conduit.

8.16 Arrêt prolongé

En cas d'arrêt prolongé :

- vider complètement le réservoir de granulés ;
- nettoyer l'appareil ;
- couper l'alimentation électrique ;
- protéger l'appareil contre l'humidité.
- protéger le circuit hydraulique contre le gel selon les conditions de l'installation ;
- faire contrôler la pression, la purge et le fonctionnement du circulateur avant la remise en service si l'arrêt a été prolongé.

8.16.1 Remise en service après arrêt prolongé

Après une période d'arrêt prolongé (par exemple après la saison de chauffe), et avant de remettre l'appareil en fonctionnement, vérifier :

- que le conduit de fumée et de raccordement ne sont pas obstrués ;
- que les entrées d'air de combustion ne sont pas bloquées ;
- que l'appareil est propre et exempt d'accumulation de cendres ou de poussières ;
- que le creuset rotatif et la chambre de combustion sont propres, sans blocage visible ni accumulation anormale de résidus.

Une obstruction du conduit de fumée ou des entrées d'air peut entraîner un mauvais fonctionnement de l'appareil, un refoulement de fumées ou le déclenchement des dispositifs de sécurité.

9 Utilisation quotidienne

Le fonctionnement quotidien de l'appareil s'effectue au moyen du système de commande électronique intégré.

L'appareil peut être commandé :

- directement depuis le panneau de commande situé sur le dessus de l'appareil;
- à l'aide de la télécommande fournie.

L'écran d'affichage permet de visualiser l'état de fonctionnement de l'appareil, la température d'eau, la température ambiante, la pression d'eau, la puissance sélectionnée, l'état du circulateur et les éventuels messages d'information ou d'alarme.

Pour les appareils équipés d'un circuit hydraulique, les indications relatives à l'eau ne remplacent pas les contrôles d'installation et d'entretien décrits dans les autres chapitres de la présente notice.

9.1 Télécommande

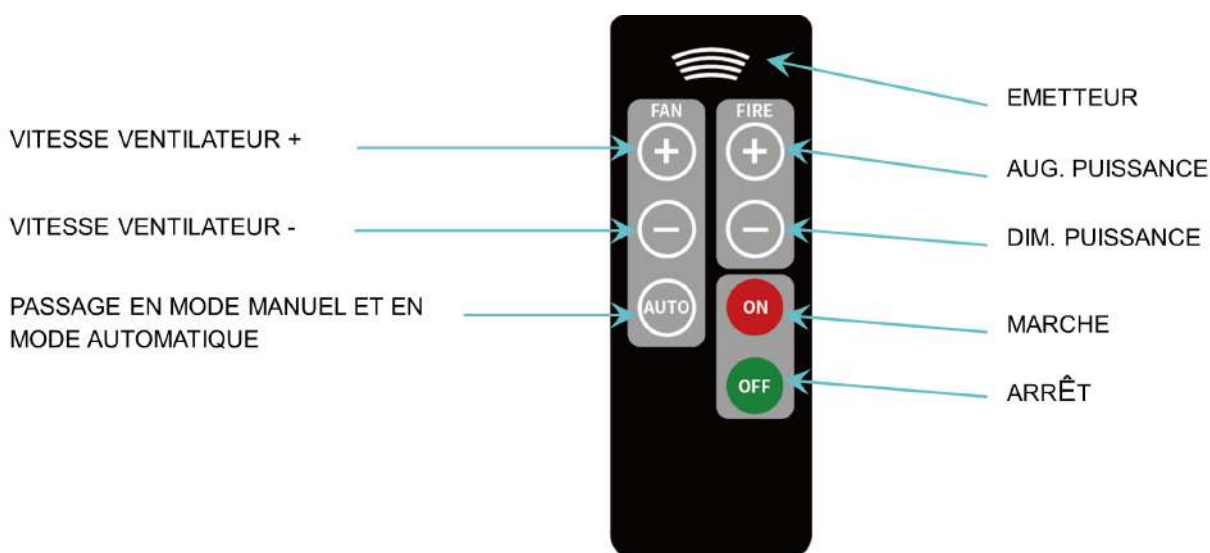


FIGURE 9 – Télécommande de l'appareil

En fonctionnement, la télécommande doit pointer vers le panneau de commande de l'appareil.

Selon la configuration de l'appareil, la télécommande permet notamment :

- de démarrer ou d'arrêter l'appareil;
- de modifier le niveau de puissance;
- de modifier la vitesse du ventilateur de convection;
- de changer de mode de fonctionnement lorsque cette fonction est disponible.

Lorsque la télécommande n'est pas utilisée pendant une longue période, retirer la pile.

La télécommande utilise une pile bouton lithium **CR2025**, sauf indication contraire sur la télécommande fournie.

Conserver les piles boutons hors de portée des enfants. En cas d'ingestion ou de suspicion d'ingestion, contacter immédiatement un service médical d'urgence.

Ne pas démonter, modifier, écraser, chauffer ni jeter la télécommande ou sa pile au feu.

La pile usagée doit être retirée et déposée dans une filière de collecte adaptée, conformément à la réglementation locale.

9.2 Guide d'utilisation rapide

Avant la mise sous tension, vérifier que l'appareil est correctement installé et raccordé.

1. Vérifier que le circuit hydraulique est rempli, purgé et correctement raccordé.
2. Vérifier que la pression d'eau est conforme aux caractéristiques techniques de l'appareil.
3. Remplir le réservoir avec des granulés de bois adaptés.
4. Refermer correctement le couvercle du réservoir.
5. Mettre l'interrupteur général du poêle sur **ON / I**.
6. Maintenir la touche **ON/OFF** pendant environ **3 secondes** pour démarrer l'appareil.
7. Régler la température d'eau, la température ambiante ou le niveau de puissance selon les besoins.
8. Pour arrêter l'appareil, maintenir à nouveau la touche **ON/OFF** pendant environ **3 secondes**.

Ne jamais démarrer l'appareil si le circuit d'eau n'est pas rempli, purgé et correctement raccordé.

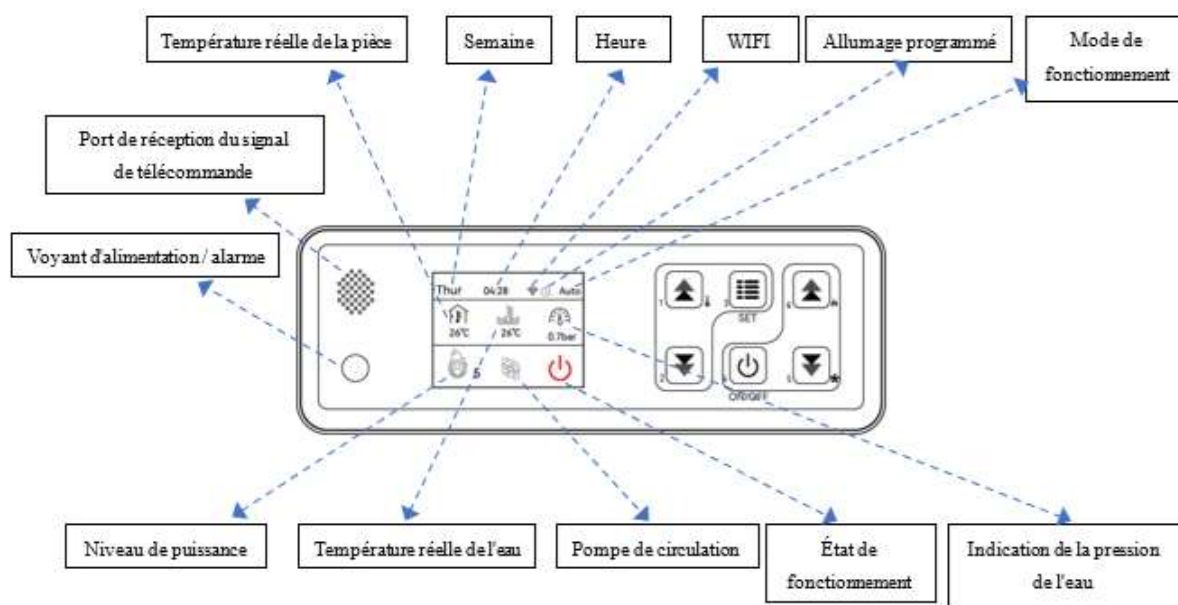
Ne jamais utiliser l'appareil si une fuite, une pression anormale, une alarme liée à l'eau ou un bruit anormal du circulateur est constaté.

9.3 Panneau de commande

9.3.1 Écran d'accueil

Le panneau de commande permet de visualiser l'état de fonctionnement de l'appareil et d'accéder aux principaux réglages.

L'écran hydro affiche notamment la température d'eau, la température ambiante, la pression d'eau, l'état du circulateur, le niveau de puissance, le mode de fonctionnement et les indications liées à la programmation.



9.3.2 Informations affichées

Selon l'état de l'appareil, l'écran peut afficher :

- la température d'eau mesurée;
- la température d'eau réglée;
- la température ambiante mesurée;
- la température ambiante réglée;
- la pression d'eau;
- l'état du circulateur;
- le niveau de puissance;
- la vitesse du ventilateur de convection;
- le mode de fonctionnement;
- l'état actuel de l'appareil;
- l'heure et le jour;
- les indications de programmation;
- les messages d'information ou d'alarme.

Les valeurs affichées peuvent varier pendant les phases d'allumage, de stabilisation, de fonctionnement, d'extinction et de refroidissement.

9.3.3 Description des touches

Touche	Fonction
 4	Maintenir cette touche environ **3 secondes** pour démarrer ou arrêter l'appareil. Une pression brève permet également de quitter un menu ou de revenir à l'écran précédent.
 3	Accès au menu de réglage, à l'heure, à la programmation et aux fonctions utilisateur disponibles.
 1	Augmenter une valeur de réglage, notamment la température ambiante ou la température d'eau selon l'écran affiché.
 2	Diminuer une valeur de réglage, notamment la température ambiante ou la température d'eau selon l'écran affiché. Cette touche peut également permettre d'afficher certaines informations selon l'état de l'appareil.
 6	Régler ou augmenter le niveau de puissance de combustion lorsque le mode de fonctionnement le permet.
 5	Régler la vitesse du ventilateur de convection lorsque cette fonction est disponible.

9.4 Mise sous tension

Mettre l'interrupteur général de l'appareil en position **ON / I**.

Le panneau de commande s'allume et l'appareil se place en état d'attente.

Avant tout démarrage, vérifier que :

- la porte du foyer est fermée;
- le couvercle du réservoir à granulés est fermé;
- le réservoir contient une quantité suffisante de granulés;
- le circuit hydraulique est rempli et purgé;
- la pression d'eau est conforme aux caractéristiques techniques;
- aucune fuite n'est visible;
- aucune alarme n'est affichée.

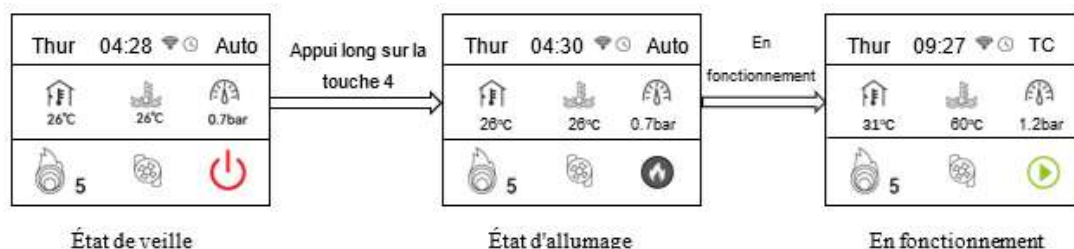
9.5 Démarrage de l'appareil

Maintenir la touche



pendant environ **3 secondes**.

L'appareil lance automatiquement le cycle d'allumage.



Pendant cette phase :

- la vis sans fin alimente le creuset en granulés;
- la résistance d'allumage chauffe;
- le ventilateur d'extraction démarre;
- l'électronique contrôle la montée en température;
- le circuit hydraulique est surveillé par les dispositifs prévus.

Les granulés s'enflamment généralement après quelques minutes.

Lors du premier allumage ou après une vidange complète du réservoir, l'alimentation en granulés peut nécessiter un temps plus long. Si l'allumage échoue, arrêter l'appareil, attendre l'arrêt complet du cycle, contrôler le creuset et retirer les granulés non brûlés avant toute nouvelle tentative.

9.5.1 Vérifications avant un allumage à distance

Pour un allumage à l'aide de la télécommande, vérifier préalablement que :

- le creuset et la chambre de combustion ne contiennent pas d'accumulation excessive de cendres ou de granulés non brûlés;
- la porte du foyer est correctement fermée;
- le couvercle du réservoir à granulés est fermé;
- le réservoir contient une quantité suffisante de granulés;
- le circuit hydraulique est rempli, purgé et correctement raccordé;
- la pression d'eau est conforme aux caractéristiques techniques;
- aucune fuite ou anomalie hydraulique n'est visible;
- aucun matériau combustible ne se trouve dans les zones de sécurité autour de l'appareil;
- les entrées d'air et sorties d'air de l'appareil ne sont pas obstruées;
- aucune opération de nettoyage, d'entretien ou de maintenance n'est en cours;
- aucun message d'alarme n'est affiché.

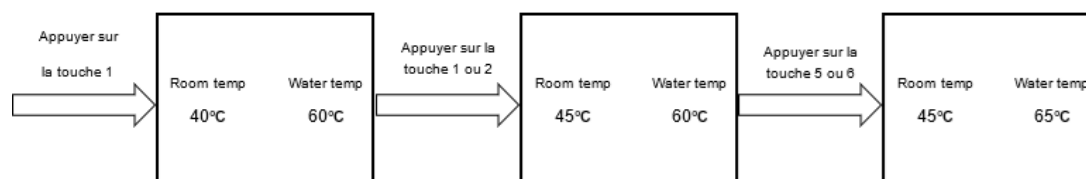
Ne jamais utiliser l'allumage à distance si l'état de l'appareil n'a pas été vérifié préalablement.

Ne jamais utiliser l'allumage à distance après un échec d'allumage tant que le creuset n'a pas été contrôlé et vidé des granulés non brûlés.

Ne jamais utiliser l'allumage à distance si une alarme, un message d'erreur ou un comportement anormal est présent sur le panneau de commande.

9.6 Réglage de la température d'eau et de la température ambiante

L'appareil peut afficher et régler une température d'eau et une température ambiante selon le mode de fonctionnement sélectionné.



La température d'eau correspond à la consigne de fonctionnement du circuit hydraulique.

La température ambiante correspond à la température souhaitée dans la pièce où l'appareil est installé, lorsque cette fonction est utilisée par l'électronique.

Pour modifier une valeur :

1. accéder à l'écran de réglage correspondant;
2. utiliser les touches + et – pour augmenter ou diminuer la valeur;
3. attendre la validation automatique ou confirmer selon l'écran affiché.

Ne pas régler la température d'eau à une valeur incompatible avec l'installation hydraulique, les émetteurs de chaleur ou les dispositifs de sécurité.

Si la température d'eau monte anormalement, si l'appareil se met en sécurité ou si une alarme liée à l'eau apparaît, arrêter l'appareil et faire contrôler l'installation.

9.7 Réglage du niveau de puissance

Lorsque le mode de fonctionnement le permet, le niveau de puissance peut être réglé manuellement.



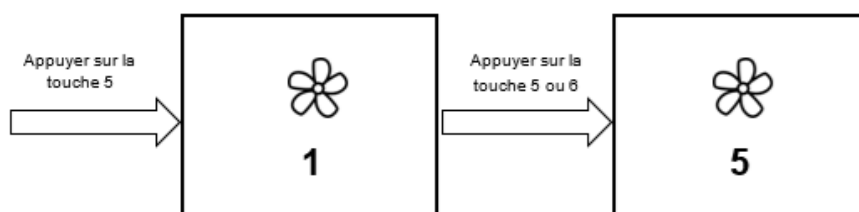
L'appareil dispose de plusieurs niveaux de puissance. Le niveau bas limite la puissance de combustion; le niveau haut augmente la puissance disponible.

Le comportement réel de l'appareil peut toutefois être modulé automatiquement par l'électronique en fonction de la température d'eau, de la température ambiante, de la phase de fonctionnement et des sécurités actives.

Ne pas chercher à maintenir l'appareil à forte puissance si la température d'eau est proche de la consigne ou si l'installation n'évacue pas correctement la chaleur.

9.8 Réglage du ventilateur de convection

Lorsque cette fonction est disponible, la vitesse du ventilateur de convection peut être réglée depuis le panneau de commande.



Le ventilateur de convection dispose de plusieurs niveaux de réglage, de **0 à 5**. Le niveau **0** correspond à l'arrêt du ventilateur; plus le niveau est élevé, plus le débit d'air est important.

Le ventilateur de convection fonctionne lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- la température d'eau est au moins égale à **65 °C**;
- la température ambiante réglée est supérieure à la température ambiante mesurée;
- la vitesse de ventilation réglée est au moins égale au niveau **1**.

Ne pas obstruer les grilles ou sorties d'air de convection.

9.9 Modes de fonctionnement

L'appareil dispose de quatre modes de fonctionnement principaux : **MT**, **AT**, **ECO** et **TC**.

Les libellés affichés à l'écran peuvent varier légèrement selon la version logicielle.

9.9.1 Mode manuel MT

En mode manuel, l'utilisateur règle le niveau de puissance de chauffage.

L'appareil surveille toutefois la température d'eau et les dispositifs de sécurité.

Lorsque la température réelle de l'eau dépasse la température réglée de **3 °C**, l'appareil peut s'arrêter automatiquement sans redémarrage automatique.

9.9.2 Mode automatique AT

En mode automatique, la puissance de chauffage est régulée automatiquement afin de maintenir une température d'eau stable.

Le réglage manuel du niveau de puissance est désactivé.

Lorsque la température d'eau atteint une valeur située environ **3 °C sous la consigne**, la puissance diminue progressivement.

Si la température continue d'augmenter, l'appareil descend au niveau minimal et continue de fonctionner sans arrêt automatique.

La puissance augmente à nouveau progressivement lorsque la température d'eau redescend sous la valeur réglée.

9.9.3 Mode économie d'énergie ECO

En mode ECO, l'appareil gère automatiquement le fonctionnement et l'arrêt en fonction de la température ambiante et de la température d'eau.

Le réglage manuel du niveau de puissance est désactivé.

Lorsque la température ambiante se rapproche de la consigne, l'appareil réduit progressivement sa puissance.

Lorsque la température ambiante dépasse la consigne de **3 °C**, l'appareil s'arrête automatiquement.

Lorsque la température d'eau redescend sous la consigne et que les conditions de redémarrage sont réunies, l'appareil peut redémarrer automatiquement.

9.9.4 Mode thermostat externe TC

En mode TC, le fonctionnement de l'appareil est commandé par un thermostat ou un contact de température externe.

Le réglage manuel du niveau de puissance est désactivé.

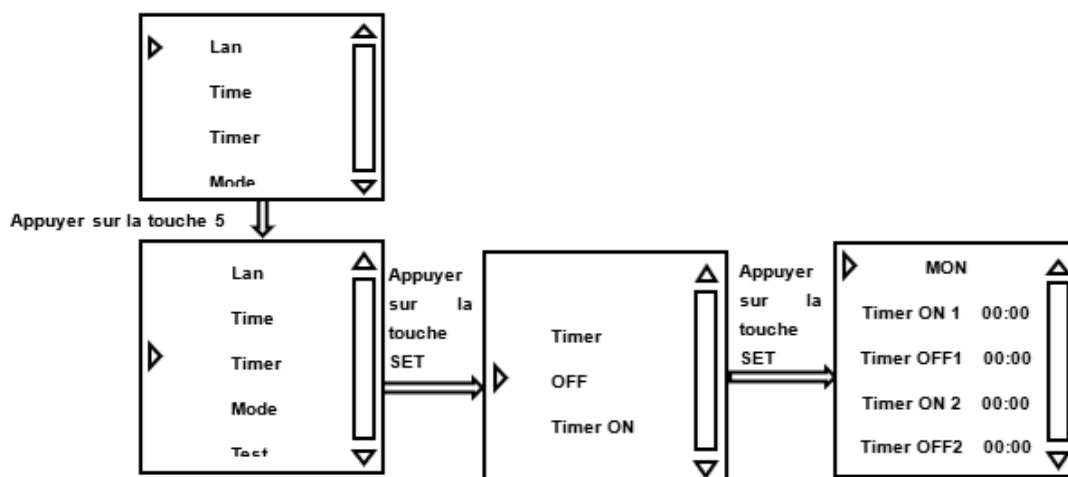
Lorsque le contact externe est ouvert pendant le fonctionnement, l'appareil réduit sa puissance au niveau minimal, puis s'arrête après la durée prévue par le réglage interne.

Lorsque le contact externe se referme et que les conditions de redémarrage sont réunies, l'appareil peut redémarrer automatiquement.

L'installation et le réglage d'un thermostat externe doivent être réalisés conformément aux instructions applicables et, si nécessaire, par un professionnel qualifié.

9.10 Minuterie hebdomadaire

Lorsque la fonction est disponible, la minuterie permet de programmer des périodes de fonctionnement.



Avant d'utiliser une programmation automatique, vérifier que l'appareil peut démarrer sans surveillance dans des conditions sûres :

- réservoir suffisamment rempli;
- creuset et chambre de combustion propres;
- porte et couvercle de trémie correctement fermés;
- circuit hydraulique rempli et purgé;
- pression d'eau conforme;
- aucune fuite visible;
- aucune alarme affichée;
- aucun matériau combustible dans les zones de sécurité.

Ne pas programmer de démarrage automatique après un échec d'allumage, après une alarme ou après une intervention de nettoyage non terminée.

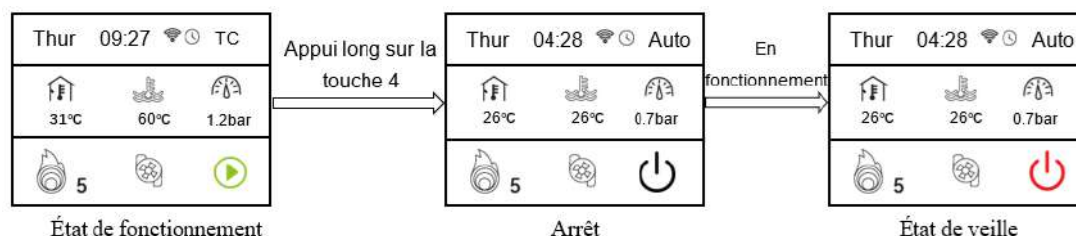
9.11 Arrêt de l'appareil

Pour arrêter l'appareil, maintenir la touche



pendant environ **3 secondes**.

L'appareil lance automatiquement le cycle d'extinction.



Pendant l'arrêt :

- l'alimentation en granulés s'arrête;
- les ventilateurs peuvent continuer à fonctionner;
- la chaleur résiduelle est évacuée;
- l'appareil surveille la température jusqu'au refroidissement suffisant.

Ne pas couper l'alimentation électrique pendant le cycle d'arrêt normal, sauf situation d'urgence.

Ne pas ouvrir la porte du foyer avant la fin du cycle d'extinction et le refroidissement complet de l'appareil.

9.12 Messages et alarmes liés à l'eau

L'appareil peut afficher une alarme ou se mettre en sécurité en cas d'anomalie liée au circuit hydraulique, notamment :

- température d'eau trop élevée;
- température d'eau anormalement basse;
- pression d'eau insuffisante;
- pression d'eau excessive;
- défaut de circulation;
- anomalie de sonde ou de sécurité.

En cas d'alarme liée à l'eau :

1. ne pas relancer immédiatement l'appareil;
2. laisser l'appareil terminer son cycle d'arrêt ou de sécurité;
3. vérifier la pression d'eau affichée ou mesurée;
4. vérifier qu'aucune fuite n'est visible;
5. vérifier que le circuit n'est pas exposé au gel;
6. contacter un professionnel qualifié si l'anomalie persiste ou si la cause n'est pas évidente.

Ne jamais neutraliser une sécurité de température, de pression ou de circulation d'eau.

Ne jamais faire fonctionner l'appareil sans eau dans le circuit hydraulique.

9.13 Échec d'allumage

Dans certaines situations, l'allumage automatique peut ne pas réussir.

Cela peut se produire par exemple lorsque :

- le creuset est encrassé ou mal positionné ;
- des granulés non brûlés sont présents dans le creuset ;
- les granulés sont humides ou de mauvaise qualité ;
- l'alimentation en granulés est insuffisante ;
- le tirage ou l'arrivée d'air est perturbé.

En cas d'échec d'allumage :

1. arrêter l'appareil et attendre l'arrêt complet du ventilateur ;
2. laisser refroidir l'appareil ;
3. ouvrir la porte uniquement lorsque l'appareil est froid ;
4. vérifier le creuset et la chambre de combustion ;
5. retirer les granulés non brûlés ;
6. nettoyer les résidus visibles ;
7. refermer correctement la porte ;
8. relancer ensuite un nouveau cycle d'allumage.

Ne jamais accumuler plusieurs tentatives d'allumage sans vérifier le creuset.

Une accumulation de granulés non brûlés peut entraîner une inflammation brusque lors du redémarrage.

9.14 En cas de coupure de courant

En cas de coupure d'alimentation électrique, l'appareil s'arrête ou passe dans un état de sécurité selon la phase de fonctionnement.

Après le rétablissement de l'alimentation, vérifier l'état affiché sur le panneau de commande avant toute nouvelle utilisation.

Contrôler notamment :

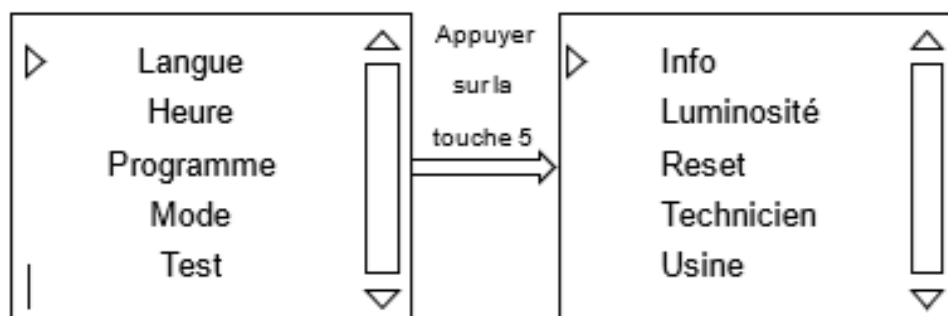
- l'état du creuset ;
- l'absence de granulés non brûlés accumulés ;
- l'absence de fumée ou d'odeur anormale ;
- la pression d'eau ;
- l'absence de fuite visible ;
- l'absence d'alarme persistante.

Si l'appareil est revenu en état d'attente, contrôler le creuset avant de relancer un cycle d'allumage.

Si une alarme est affichée, si une odeur de fumée apparaît, si la pression d'eau est anormale ou si l'appareil ne revient pas dans un état normal, ne pas relancer l'appareil et contacter le service technique ou un professionnel qualifié.

En cas de coupures répétées d'alimentation électrique, il est recommandé de vérifier la qualité de l'installation électrique et la stabilité de l'alimentation secteur.

9.15 Menu de configuration



9.15.1 Navigation dans les menus

- touche **+** : option précédente ou augmentation de la valeur;
- touche **-** : option suivante ou diminution de la valeur;
- touche **SET** : entrer / confirmer;
- touche **ON/OFF** : retour / sortie.

Les menus disponibles peuvent varier selon la version du logiciel et la configuration de l'appareil.

9.16 Paramètres techniques

Certains menus ou paramètres de l'appareil peuvent être destinés au diagnostic, à la configuration, à la maintenance ou à l'adaptation du fonctionnement de l'appareil.

L'utilisateur ne doit pas modifier de sa propre initiative les paramètres techniques de l'appareil.

Une modification incorrecte peut entraîner :

- un mauvais fonctionnement;
- une combustion dégradée;
- une augmentation des émissions;
- une surchauffe;
- des alarmes répétées;
- une mauvaise circulation hydraulique;
- une situation dangereuse.

Dans le cadre d'un diagnostic à distance, le service technique peut demander à l'utilisateur de consulter certaines informations affichées par l'appareil ou de transmettre des valeurs visibles à l'écran, par exemple un code d'alarme, une température d'eau, une pression d'eau, un état de fonctionnement ou une version logicielle.

La modification des paramètres techniques réservés doit être effectuée uniquement par une personne qualifiée ou, lorsque le service technique l'autorise expressément, selon les instructions précises communiquées pour le cas concerné.

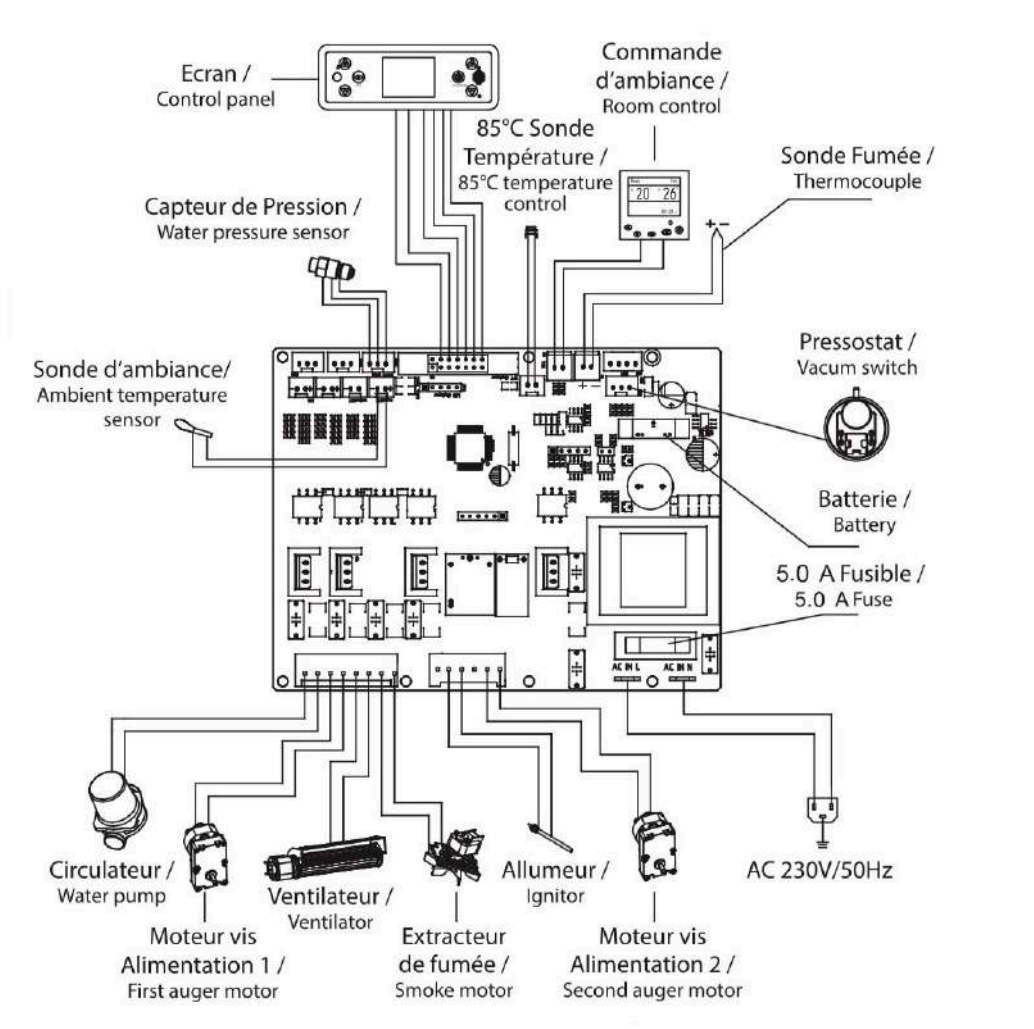
L'utilisateur ne doit jamais modifier un paramètre par essai, par comparaison avec un autre appareil ou sur la base d'informations non validées par le fabricant, le revendeur ou le service technique.

Après toute modification autorisée, l'appareil doit être utilisé uniquement si son fonctionnement est normal et si aucune alarme, odeur anormale, refoulement de fumées, surchauffe, anomalie hydraulique ou anomalie persistante n'est observé.

9.16.1 Carte électronique

Le schéma ci-dessous présente, à titre indicatif, la carte électronique de l'appareil et les principaux composants qui y sont raccordés.

Il permet notamment d'identifier le panneau de commande, la commande d'ambiance, les sondes, le capteur de pression d'eau, le pressostat, le circulateur, les moteurs d'alimentation en granulés, l'extracteur de fumées, le ventilateur de convection, l'allumeur ainsi que l'alimentation électrique.



Ce schéma est fourni à titre d'information technique. Il ne constitue pas une instruction de câblage ou de réparation destinée à l'utilisateur.

Toute intervention sur la carte électronique, le fusible, les sondes, les moteurs, le pressostat, le circulateur, l'allumeur ou le câblage interne doit être réalisée par un professionnel qualifié.

Avant toute intervention, arrêter l'appareil, le laisser terminer son cycle d'arrêt si nécessaire, le laisser refroidir complètement, puis le débrancher de l'alimentation électrique.

Le fusible de protection indiqué sur cette carte est un fusible **5,0 A**. En cas de remplacement, utiliser uniquement un fusible de même type et de même calibre, conformément aux prescriptions du fabricant.

10 Dépannage – situations courantes

Les situations ci-dessous correspondent aux cas les plus fréquemment rencontrés lors de l'utilisation normale de l'appareil.

Avant toute intervention, lire attentivement les consignes de sécurité du présent manuel.

En cas d'alarme, ne pas insister sur les redémarrages successifs.

Attendre la fin du cycle d'arrêt ou de refroidissement, laisser l'appareil refroidir complètement si nécessaire, puis effectuer uniquement les vérifications simples accessibles à l'utilisateur.

Pour les appareils équipés d'un circuit hydraulique, vérifier également l'absence de fuite visible, la pression d'eau et l'état général du circuit de chauffage.

Certains réglages peuvent être effectués depuis le panneau de commande uniquement sur instruction du support client ou d'un professionnel qualifié.

Ne pas modifier les paramètres techniques de sa propre initiative.

Une modification incorrecte des paramètres d'alimentation en granulés, d'extraction, de combustion ou de gestion hydraulique peut entraîner un mauvais fonctionnement, une combustion instable, une surchauffe, des alarmes répétées ou une situation dangereuse.

10.1 Situations observées et vérifications utilisateur

Situation observée	Vérifications par l'utilisateur	Contacter le service technique si...
Le poêle ne s'allume pas	• Vérifier l'alimentation électrique. • Vérifier que l'interrupteur est en position ON / I. • Vérifier que la porte est correctement fermée. • Vérifier que le circuit hydraulique est rempli et purgé. • Vérifier que la pression d'eau est conforme aux caractéristiques techniques.	L'appareil ne réagit pas malgré une alimentation correcte, ou une alarme reste affichée.
L'allumage échoue	• Vérifier la présence de granulés dans le réservoir. • Vérifier que le creuset et la chambre de combustion ne sont pas obstrués. • Retirer les granulés non brûlés après refroidissement complet. • Vérifier que la porte est correctement fermée.	L'allumage échoue de manière répétée.

Situation observée	Vérifications par l'utilisateur	Contacter le service technique si...
Le poêle s'arrête peu après l'allumage	• Vérifier le niveau de granulés. • Vérifier la qualité des granulés. • Vérifier que le circuit d'eau n'est pas en pression anormale. • Vérifier qu'aucune fuite visible n'est présente.	L'arrêt se produit systématiquement après quelques minutes ou une alarme liée à l'eau apparaît.
Flamme faible ou instable	• Vérifier la qualité des granulés. • Nettoyer les zones accessibles de la chambre de combustion. • Vérifier l'absence d'accumulation excessive de cendres ou de mâchefer.	La combustion reste instable malgré ces vérifications.
La vitre noircit rapidement	• Nettoyer la chambre de combustion. • Vérifier la qualité des granulés. • Vérifier que l'arrivée d'air et le conduit de fumée ne sont pas obstrués.	Le phénomène persiste malgré un entretien régulier.
Accumulation de cendres ou de mâchefer	• Nettoyer régulièrement les zones accessibles. • Vérifier que le creuset rotatif n'est pas bloqué par un corps étranger ou des dépôts. • Utiliser des granulés certifiés et secs.	Une accumulation anormalement élevée persiste ou le mécanisme de nettoyage automatique semble bloqué.
Bruit inhabituel	• Vérifier la stabilité de l'appareil. • Vérifier l'absence d'objets en vibration. • Vérifier l'absence de bruit anormal de circulation d'eau ou de circulateur.	Le bruit persiste, augmente ou semble provenir du circulateur, de la vis sans fin, de l'extracteur ou du creuset rotatif.
Pression d'eau anormale	• Lire la pression affichée ou mesurée. • Vérifier l'absence de fuite visible au niveau de l'appareil et des raccordements accessibles. • Ne pas faire fonctionner l'appareil si la pression est hors des valeurs indiquées dans les caractéristiques techniques.	La pression baisse, augmente anormalement, sort de la plage prévue ou une alarme de pression apparaît.

Situation observée	Vérifications par l'utilisateur	Contacter le service technique si...
Température d'eau anormale	• Vérifier que le circuit hydraulique est rempli et purgé. • Vérifier que les organes accessibles ne sont pas fermés ou obturés. • Laisser l'appareil terminer son cycle de sécurité.	La température d'eau monte anormalement, reste trop basse, ou une alarme liée à l'eau apparaît.
Arrêt avec signal d'erreur	• Noter le code ou le message affiché. • Vérifier les éléments accessibles : porte, granulés, creuset, pression d'eau, fuite visible. • Ne pas multiplier les redémarrages.	Le défaut persiste après les vérifications simples ou réapparaît après redémarrage.
Odeur lors des premières utilisations	• Aérer la pièce. • Surveiller le fonctionnement normal de l'appareil.	L'odeur persiste après plusieurs cycles, s'accompagne de fumées ou d'un comportement anormal.

10.2 Codes d'alarme – diagnostic technique

Les alarmes internes permettent d'identifier certains défauts de fonctionnement de l'appareil.

Selon le modèle, la version de l'électronique ou la configuration d'affichage, certaines alarmes peuvent être affichées sous forme de code, de message, de voyant ou de signal sonore.

Les captures d'écran ci-dessous sont données à titre indicatif. L'aspect exact de l'écran peut varier selon la version logicielle.

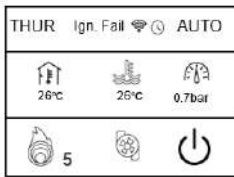
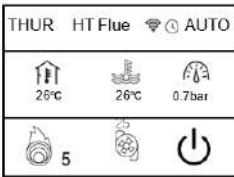
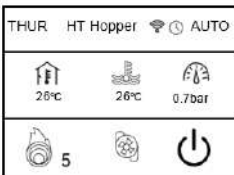
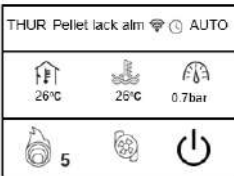
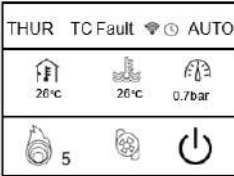
En cas d'alarme, ne pas insister sur les redémarrages successifs. Attendre la fin du cycle d'arrêt ou de refroidissement, laisser l'appareil refroidir complètement si nécessaire, puis effectuer uniquement les vérifications simples accessibles à l'utilisateur.

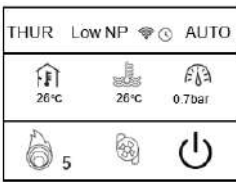
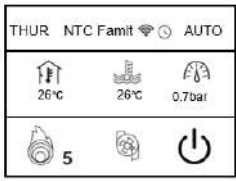
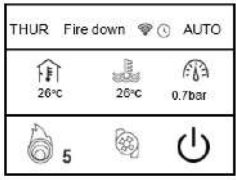
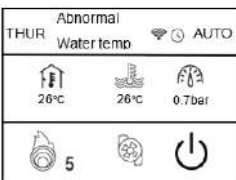
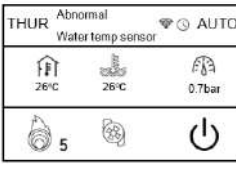
Ne pas démonter l'appareil.

Ne pas modifier les paramètres techniques de sa propre initiative.

Ne jamais neutraliser une sécurité de température, de pression, de dépression, de circulation ou de surchauffe.

Code / affichage	Cause probable	Actions recommandées
 ALARM 1	Maintenance périodique arrivée à échéance.	• Faire réaliser l'entretien complet prévu. • Nettoyer les zones accessibles selon le chapitre entretien. • Ne pas modifier soi-même le compteur de maintenance ou les paramètres techniques. • Le réarmement ou la remise à zéro du compteur doit être effectué uniquement selon les instructions du support client ou par un professionnel qualifié.

Code / affichage	Cause probable	Actions recommandées
 ALARM 2	Défaut d'allumage.	• Vérifier la présence de granulés dans le réservoir. • Vérifier que les granulés sont secs et adaptés. • Après refroidissement complet, retirer les granulés non brûlés et nettoyer les résidus accessibles. • Vérifier que la porte du foyer est correctement fermée. • Relancer un cycle uniquement après contrôle. • Si le défaut se répète, contacter le support client.
 ALARM 3	Température des fumées trop élevée ou combustion hors plage.	• Arrêter l'appareil et le laisser refroidir. • Vérifier que les zones accessibles ne sont pas encrassées. • Vérifier que l'arrivée d'air et le conduit de fumée ne sont pas obstrués. • Vérifier la qualité des granulés. • Ne pas modifier les paramètres d'alimentation en granulés sans instruction du support client. • Contacter le support client si l'alarme se répète.
 ALARM 4	Température excessive dans la trémie ou sécurité de surchauffe trémie.	• Arrêter l'appareil. • Laisser l'appareil refroidir complètement. • Vérifier que les grilles et sorties d'air ne sont pas obstruées. • Vérifier que l'appareil n'est pas utilisé dans un espace trop confiné ou anormalement chaud. • Ne pas relancer l'appareil si l'alarme réapparaît. • Contacter le support client ou un professionnel qualifié.
 ALARM 5	Manque de granulés ou alimentation insuffisante.	• Remplir le réservoir avec des granulés conformes. • Ne pas tasser les granulés et ne pas remplir à ras bord. • Vérifier l'absence de poussière excessive ou de corps étranger dans la trémie. • Après refroidissement complet, vérifier l'absence de granulés non brûlés dans le creuset. • Relancer l'allumage uniquement après contrôle. • Si le défaut se répète malgré un réservoir rempli, contacter le support client.
 ALARM 6	Défaut de sonde fumées, thermocouple ou mesure de température fumées.	• Arrêter l'appareil. • Ne pas démonter les composants internes. • Ne pas relancer l'appareil de manière répétée. • Contacter le support client ou un professionnel qualifié pour contrôle de la sonde, du câblage et du raccordement.

Code / affichage	Cause probable	Actions recommandées
 ALARM 7	Défaut de dépression, tirage insuffisant, pressostat, extracteur de fumées, porte mal fermée ou conduit obstrué.	• Vérifier que la porte est correctement fermée. • Vérifier que le cendrier est correctement positionné et fermé. • Vérifier que les arrivées d'air ne sont pas obstruées. • Vérifier que le conduit de fumée et le raccordement ne sont pas obstrués. • Nettoyer les zones accessibles selon les instructions d'entretien. • Si l'alarme persiste ou se répète, faire contrôler le pressostat, l'extracteur de fumées et l'installation par un professionnel qualifié.
 ALARM 8	Défaut de sonde de température ambiante ou mauvais contact.	• Vérifier que l'appareil n'est pas exposé à une source de chaleur ou de froid perturbant la mesure. • Redémarrer l'appareil uniquement si l'état affiché le permet et après refroidissement si nécessaire. • Si le défaut persiste, contacter le support client pour contrôle de la sonde et de ses connexions.
 ALARM 9	Extinction de flamme pendant le fonctionnement, température fumées anormale ou combustion instable selon la version d'affichage.	• Vérifier la présence de granulés. • Vérifier la qualité des granulés. • Vérifier que le creuset et la chambre de combustion ne sont pas obstrués. • Vérifier que la porte est correctement fermée. • Vérifier que l'arrivée d'air et le conduit de fumée ne sont pas obstrués. • Si l'alarme se répète, contacter le support client.
 ALARM 10	Défaut de sonde de température d'eau, mauvais contact ou défaut de lecture de température d'eau.	• Arrêter l'appareil. • Laisser l'appareil terminer son cycle de sécurité. • Vérifier uniquement l'absence de fuite visible et l'état général du circuit. • Ne pas démonter la sonde ni les composants internes. • Ne pas relancer l'appareil si l'alarme reste affichée. • Contacter le support client ou un professionnel qualifié pour contrôle de la sonde, du câblage et du raccordement.
 ALARM 11	Pression d'eau trop basse, trop élevée ou défaut lié à la pression du circuit hydraulique.	• Lire la pression affichée ou mesurée. • Vérifier l'absence de fuite visible au niveau de l'appareil et des raccordements accessibles. • Ne pas utiliser l'appareil si la pression est hors des valeurs indiquées dans les caractéristiques techniques. • Ne pas neutraliser les dispositifs de sécurité hydrauliques. • Faire rétablir une pression correcte par un professionnel qualifié si nécessaire. • Si l'alarme persiste ou se répète, faire contrôler le circuit hydraulique, le vase d'expansion, la soupape, le circulateur et le capteur de pression.

10.3 Alarmes liées au circuit hydraulique

Les alarmes liées à l'eau doivent être traitées avec prudence.

L'appareil ne doit jamais fonctionner si le circuit d'eau n'est pas rempli, purgé et correctement raccordé.

En cas d'alarme de température d'eau, de pression d'eau ou de défaut de sonde hydraulique :

- laisser l'appareil terminer son cycle d'arrêt ou de sécurité;
- ne pas couper brutalement l'alimentation électrique sauf situation d'urgence;
- vérifier l'absence de fuite visible;
- vérifier que la pression d'eau est conforme aux caractéristiques techniques;
- vérifier que le circuit n'est pas exposé au gel;
- ne pas relancer l'appareil si l'alarme persiste;
- contacter un professionnel qualifié si la cause n'est pas immédiatement identifiable.

Ne jamais isoler l'appareil du circuit de chauffage lorsque celui-ci est en fonctionnement.

Ne jamais utiliser l'appareil si le circuit hydraulique est gelé, vide, non purgé ou en pression anormale.

10.4 Réarmement et remise en service après alarme

Après une alarme, la remise en service ne doit être effectuée que lorsque la cause probable a été identifiée et corrigée.

Avant tout redémarrage :

- attendre la fin complète du cycle d'arrêt;
- laisser refroidir l'appareil si nécessaire;
- vérifier l'état du creuset et de la chambre de combustion;
- retirer les granulés non brûlés après refroidissement complet;
- vérifier la fermeture de la porte et du couvercle de trémie;
- vérifier la pression d'eau;
- vérifier l'absence de fuite visible;
- vérifier l'absence d'alarme persistante.

Ne jamais effectuer plusieurs tentatives d'allumage sans contrôle du creuset.

Ne jamais réarmer une sécurité de température, de pression ou de surchauffe sans avoir identifié la cause du défaut.

Les réarmements internes, les contrôles de sonde, les contrôles de circulateur, les contrôles de pressostat, les contrôles de câblage et les modifications de paramètres doivent être réalisés uniquement par le support client ou par un professionnel qualifié.

10.5 Maintenance périodique

Certaines alarmes peuvent être liées à un manque d'entretien.

Un entretien complet doit être réalisé régulièrement, notamment :

- nettoyage du conduit de fumée;
- nettoyage interne complet de l'appareil;
- contrôle du creuset rotatif et de son mécanisme;
- contrôle des joints;
- contrôle de l'extracteur de fumées;
- contrôle du circuit hydraulique;

- contrôle du circulateur;
- contrôle du vase d'expansion;
- contrôle de la soupape de sécurité;
- contrôle des sondes et dispositifs de sécurité.

Le non-respect de ces opérations peut entraîner des défauts de fonctionnement, des alarmes répétées, une combustion instable, une surchauffe ou une mise en sécurité de l'appareil.

11 Fin de vie de l'appareil

11.1 Élimination de l'appareil en fin de vie

Cet appareil ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers.

En fin de vie, il doit être collecté et traité conformément aux réglementations locales applicables en matière de gestion des déchets et de recyclage.

Les principaux composants de l'appareil sont constitués de matériaux recyclables, notamment :

- acier et alliages métalliques;
- verre;
- composants électriques et électroniques;
- matériaux isolants.

L'appareil doit être confié à une filière de collecte appropriée ou à un centre de recyclage agréé.

Les emballages (carton, plastique, bois) doivent également être triés et éliminés conformément aux réglementations locales applicables.

12 Garantie

12.1 Garantie commerciale

Le fabricant accorde une garantie commerciale de deux ans à compter de la date d'achat de l'appareil.

Cette garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matériau apparaissant dans des conditions normales d'utilisation et d'installation.

La garantie commerciale s'applique uniquement si :

- l'installation est réalisée conformément aux réglementations locales en vigueur;
- l'appareil est utilisé conformément aux instructions du présent manuel;
- l'entretien normal de l'appareil et du conduit de fumée est effectué;
- un combustible conforme aux spécifications du présent manuel est utilisé.

La preuve d'achat (facture ou ticket) doit être conservée et présentée en cas de demande d'intervention au titre de la garantie.

Cette garantie commerciale s'applique sans préjudice des droits dont bénéficie le consommateur au titre des garanties légales prévues par la législation nationale applicable.

12.2 Achat auprès d'un revendeur

Lorsque l'appareil est acheté auprès d'un revendeur ou installateur, celui-ci constitue l'interlocuteur principal pour toute demande de service après-vente.

Le revendeur est notamment responsable :

- de la relation commerciale avec l'utilisateur final;
- de l'installation lorsqu'il en assure la réalisation;
- du premier niveau de diagnostic et d'assistance.

Selon l'organisation du réseau de distribution, le fabricant peut intervenir directement ou par l'intermédiaire du revendeur.

12.3 Achat direct auprès du fabricant (vente à distance)

Lorsque l'appareil est acheté **directement auprès du fabricant dans le cadre d'une vente à distance** (site internet, vente en ligne), le service après-vente est assuré directement par le fabricant ou par un partenaire technique désigné.

Dans ce cas, toute demande d'assistance doit être adressée au service client selon les modalités indiquées sur le site internet où l'achat a été effectué.

12.4 Diagnostic préalable et assistance technique

Avant toute intervention technique, une **phase de diagnostic préalable** est systématiquement réalisée.

Cette phase peut inclure :

- un échange avec l'utilisateur par téléphone ou courrier électronique;
- l'envoi de photographies ou de vidéos permettant d'analyser la situation;
- l'analyse de messages d'erreur ou de paramètres de fonctionnement.

Lorsque l'appareil en est équipé, des **outils de diagnostic à distance** (connexion Wi-Fi ou autres systèmes de communication) peuvent également être utilisés afin d'identifier l'origine d'un dysfonctionnement.

Ces échanges peuvent impliquer le traitement de certaines données techniques nécessaires au diagnostic, dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles (RGPD).

Une intervention technique sur site ne peut être envisagée **qu'après cette phase de diagnostic**, lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

La garantie ne signifie pas qu'un déplacement d'un technicien est systématiquement effectué pour tout message d'erreur ou toute demande d'assistance.

Si, après diagnostic, il apparaît que le dysfonctionnement ne relève pas de la garantie, **les frais d'intervention ou de déplacement peuvent être facturés** conformément aux conditions applicables.

12.5 Achat via une plateforme de vente en ligne (marketplace)

Lorsque l'appareil est acheté via une plateforme de vente en ligne (marketplace), les conditions commerciales de vente, de retour ou de remboursement appliquées par cette plateforme peuvent s'appliquer à la transaction.

Ces modalités relèvent de la relation contractuelle entre l'acheteur et la plateforme de vente.

Elles ne modifient pas les obligations de l'utilisateur final relatives à l'utilisation normale du produit ni le respect des réglementations applicables.

12.6 Droit de rétractation pour les ventes à distance

Conformément à la réglementation européenne applicable aux ventes à distance, l'acheteur dispose d'un **droit de rétractation de 14 jours** à compter de la réception du produit.

Certaines plateformes de vente en ligne peuvent appliquer volontairement des **délais de retour plus longs** dans le cadre de leur politique commerciale.

Toutefois, quelle que soit la durée du délai de retour, le produit ne doit pas être utilisé au-delà de ce qui est nécessaire pour vérifier sa nature, ses caractéristiques et son fonctionnement.

Toute utilisation du produit allant au-delà de cette simple vérification peut entraîner une **dépréciation de la valeur du produit**, conformément à la réglementation applicable.

Dans le cas d'un appareil de chauffage, les situations suivantes peuvent notamment entraîner une dépréciation importante :

- mise en service de l'appareil;
- combustion de combustible;
- encrassement du foyer ou des circuits internes;
- installation définitive de l'appareil;
- détérioration ou absence de l'emballage d'origine.

Un appareil ayant été utilisé ou encrassé ne peut généralement plus être remis en vente comme produit neuf.

Lorsque la politique commerciale d'une plateforme de vente en ligne conduit à un remboursement intégral malgré une utilisation du produit, cette décision relève exclusivement de la relation commerciale entre la plateforme et l'acheteur.

Dans ce cas, le fabricant se réserve le droit, lorsque l'appareil retourné présente des signes d'utilisation ou une dépréciation manifeste, **de faire valoir ses droits auprès de l'utilisateur final afin d'obtenir réparation du préjudice subi**, conformément au droit applicable.

12.7 Exclusions de garantie

La garantie ne couvre pas :

- les dommages résultant d'une installation non conforme;
- les dommages liés à un conduit de fumée inadapté, défectueux ou insuffisamment entretenu;
- les dommages causés par l'utilisation d'un combustible non conforme;
- les dommages résultant d'un entretien insuffisant;
- les dommages causés par une utilisation incorrecte, abusive ou non conforme aux instructions;
- les dommages résultant de modifications non autorisées de l'appareil;
- les dommages causés par des facteurs externes (incendie, inondation, surtension électrique, etc.).

La garantie ne couvre pas non plus les opérations d'entretien courant ni les réglages liés à l'utilisation normale de l'appareil.

12.8 Pièces d'usure

Certains composants sont soumis à une usure normale liée à l'utilisation et aux conditions de combustion.

Ces éléments ne sont pas couverts par la garantie.

Sont notamment considérés comme pièces d'usure :

- joints d'étanchéité;
- vitre du foyer;
- creuset de combustion;
- éléments réfractaires ou isolants du foyer;
- bougie d'allumage.

L'usure de ces éléments dépend notamment :

- de la qualité du combustible;
- de la fréquence d'utilisation;

- des conditions d'entretien de l'appareil.

12.9 Pièces de rechange et interventions

Les pièces de rechange utilisées sur l'appareil doivent être des pièces d'origine, des pièces fournies par le fabricant, le revendeur ou le service technique, ou des pièces expressément autorisées pour le modèle concerné.

Certaines opérations simples de remplacement ou de remise en place peuvent, selon le cas, être réalisées par l'utilisateur lorsque la pièce a été fournie ou validée par le service technique et lorsque l'intervention est effectuée conformément aux instructions reçues, dans le respect des conditions de sécurité indiquées dans la présente notice.

Toute intervention qui dépasse les opérations d'entretien utilisateur, de vérification ou de remplacement simple prévues dans la présente notice ou autorisées par le service technique doit être confiée à une personne qualifiée.

L'utilisation de pièces de rechange non d'origine, non adaptées ou non autorisées peut compromettre :

- la sécurité de l'appareil ;
- ses performances de combustion ;
- sa conformité aux réglementations applicables ;
- le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Les dommages résultant de l'utilisation de pièces non autorisées, de modifications non autorisées, d'un montage incorrect ou d'interventions réalisées sans respecter la présente notice ou les instructions du service technique ne sont pas couverts par la garantie.

12.10 Réparations sous garantie

Toute réparation ou remplacement effectué dans le cadre de la garantie est réalisé **sans prolongation de la durée de garantie initiale**.

La période de garantie continue de courir à partir de la date d'achat d'origine de l'appareil.

Les pièces remplacées dans le cadre d'une intervention sous garantie peuvent être conservées par le fabricant ou le service technique intervenant, notamment pour analyse, traçabilité ou traitement du dossier, sauf disposition contraire prévue par le droit applicable.